l'envolée

Supplément au numéro 14
juillet 2005

VICTIMES, L'ETAT INVESTIT POUR VOTRE AVENIR



Si nous avons choisi de réfléchir et de faire un dossier sur la «victimisation», c'est parce que cette idée est de plus en plus inscrite au cœur des rapports économiques et sociaux. Depuis les années 70, les différents gouvernements en ont fait l'une de leurs priorités : Sarkozy déclarait dernièrement devant le congrès de l'INAVEM (Institut national des associations d'aide aux victimes et de médiation), « à partir d'aujourd'hui, les victimes sont ma priorité » en précisant que « l'exécution de la peine sera désormais la règle, la réduction l'exception ».

A partir de cette constatation, nous avons lancé un appel à diverses contributions aussi bien à l'intérieur des prisons qu'à l'extérieur pour tenter de cerner par le biais de différents points de vue cette question complexe. Le point commun de ces textes est que la «victimisation» a pour objet et pour conséquence, comme un cercle vicieux, de nous déposséder, d'individualiser, d'infantiliser, de soumettre. On peut définir la victime au sens moderne comme un être vaincu, assujetti, qui a accepté sa défaite avant même d'avoir commencé à se battre.

L'Etat fonde sa légitimité sur la fabrication d'un monde d'individus auxquels il a ôté le pouvoir de réfléchir, de décider, de s'organiser, de produire, pour le plus grand profit des classes dominantes. Il se présente facilement comme le seul recours imaginable pour résoudre l'ensemble des conflits, jusqu'à faire accepter l'idée qu'il est même inconcevable de se prétendre victime d'un état démocratique, aussi violent, inégalitaire et autoritaire soit-il. L'Etat victimise la société et devient le seul défenseur légal de la victime, continuant ainsi à évacuer la question sociale.

La douleur est l'unité de mesure : comme elle est insondable, la punition n'a plus de limites. Les peines sont toujours plus longues, de nouvelles prisons sont construites, la production de textes de lois est effrénée. Les souffrances des «victimes» ne sont pas éteintes pour autant. La douleur est le meilleur alibi de la politique sécuritaire.

La «victimisation» n'est pas seulement une histoire qui regarde les prisonniers et les tribunaux, c'est devenu un rapport social complexe. C'est un générateur de morale qui laïcise les vieux dogmes religieux de la soumission, de la résignation, de la culpabilité, de la promesse d'un meilleur des mondes. Hier le paradis céleste, aujourd'hui la société capitaliste.
Elle finance et accrédite les recherches scientifiques qui, sous couvert d'assurer une meilleure protection à toutes les victimes potentielles, travaillent à optimiser l'exploitation des richesses naturelles et des êtres humains.

La «victimisation» comme étape supérieure de l'individualisation génère de nouvelles pathologies sociales et comportementales : paranoïa, schizophrénie, approches mortifères du vivant, qui ne font qu'affirmer la loi du plus fort… dans un univers de faibles. La victime appelle la vengeance, l'Etat la codifie : la victime appelle le droit. Plus les rapports sociaux sont perçus comme des conflits opposant des victimes à des bourreaux, plus le droit et les textes de loi sont la référence incontournable, indépassable. C'est à cette logique que se heurtent trop souvent les mouvements sociaux (ouvriers, chômeurs, mal logés, féministes, profs, prisonniers…) ; du coup, ils se limitent au cadre légal qui les ampute de leur contenu et de leur capacité d'action. De même, nos critiques sociales ne réussissent pas, en général, à remettre en cause l'idée de la vengeance, et du coup continuent à rester enfermées dans une pensée pénaliste.

Ce dossier est loin d'être exhaustif. Mis à part tout ce à quoi nous n'avons pas pensé, nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de témoignages concrets décrivant les fonctionnements et les effets de la «victimisation» et d'approches historiques de l'évolution des mouvements sociaux qui ont pu connaitre cette dérive au cours ou à l'origine de leur expérience.
Enfin, nous espérons que ces propos ne resteront pas enfermés dans un tiroir théorique, mais qu'ils contribueront à une analyse et à une mise en pratique de la critique de cette aliénation toute moderne qu'est le droit.



SOMMAIRE

VICTIMISATION : LE LOTO PÉNAL ?

« La séparation de l'église et de l'État est un divorce dont nous payons la pension alimentaire depuis 1905. »

Ce texte ne traite pas des crimes de sang.

Redonner l'étymologie et le sens du mot victime est une bonne chose car, bien évidemment, les gens au pouvoir sont loin d'être des cons et savent exactement employer les mots et choisir leur vocabulaire. J'ai donc appris la racine latine de ce mot, merci à Xavier et Aladin. Ayant l'esprit de contradiction je me suis, plutôt que le latin, penché sur le grec ancien, du fait que je me suis toujours posé la question des compétences comme, par exemple, lorsque des politologues mettent le doigt pour dénoncer « la souffrance sociale » : je me demande si ce n'est pas là la compétence et le rôle d'un proctologue plutôt que d'un politologue ? Bref, ceci pour dire sans aucune forme de concurrence avec le latin, qu'en grec ancien le mot victime veut dire : « l'avoir dans le cul ! »

Bon je vais essayer d'être sérieux.

Déjà, comment on a grossi les rangs des victimes en transformant des témoins d'actes violents en victimes. Avant, la sagesse populaire voulait qu'un témoin dise de peur d'être emmerdé « j'ai rien vu », même lorsqu'il était sur place. Par la grâce de la psychologie, ce témoin est devenu un traumatisé d'avoir vu une violence. Ce traumatisme qu'il subit lui est légalement expliqué, et le voilà très intéressé par cette pathologie qu'on lui découvre et qu'il ne soupçonnait pas luimême. Du second rôle de témoin, le voilà promu premier rôle : victime. Oui, il était là, il a tout vu, oui, oui, depuis il n'en dort plus, il n'en branle plus une au boulot, il délaisse femme et enfants, il souffre. Alors ? Ce témoin qui ne voulait pas se faire chier gratuitement chez les flics, chez le juge puis au procès durant des jours, le voilà victime, et celle-là parle là où le témoin aurait fermé sa gueule. Premier pas vers la délation puis vers le profit : la reconnaissance.



LE COUPLE : TÉMOIN/VICTIME.

Ce témoin devient aussi la béquille de la victime, celle qui a subi un préjudice. Cette victime doit répondre à des critères pour que la justice et la police lui donnent son statut. Elle ne doit pas être sympathique au point de comprendre ou de pardonner à son agresseur. Après le procès, elle peut faire comme le pape, pardonner à son agresseur, mais surtout pas avant le procès. Parce qu'au procès on a besoin non de sa sympathie mais de sa pitoyabilité.

Là, pardon d'inventer des mots, mais Oreste oblige.

VICTIME, VICTIMABLE, VICTIMISTE

La victime qui est la proie d'un prédateur et qui par chance en réchappe et s'en sort vivante, arrive dans la grande sélection pour le loto pénal. Qu'est-ce à dire ? Elle a trois étapes : d'abord prouver qu'elle peut prétendre au rôle de victime (deux ou trois coups de couteaux dans le ventre suffisent), puis elle peut accéder au statut de victimable selon le degré de dommages subis. Jusqu'au procès sa position est instable pour X raisons (vice de procédure, manque de preuve et le pire pour la victime, même si elle est pour la peine de mort, le suicide avant procès de son agresseur…là, elle devient folle de rage, la victime). Au procès donc, si tout se passe dans les formes, le tribunal lui accorde la fonction de victimiste selon le pourcentage d'intérêts perçus. Et là, on parle évidemment d'argent.

Le lien le plus proche pour la compréhension de tous est la notion d'héritage. On perd un proche, on pleure, on est triste, on en appelle à la justice ou à l'injustice de dieu, qui une fois encore a pris le meilleur d'entre nous, et soudain, dans tout ce noir malheur, une lumière pour faire le deuil : au bout du tunnel, on va toucher des thunes !!!

La police l'a bien compris ; en tant que partie civile, elle ne dit pas « ce sont les risques du métier » avec fierté, mais « j'ai subi un trauma » avec pitié. Elle arrondit ses fins de mois en tant que victimiste (comme on dirait Rmiste). Le policier a d'autorité, grâce à sa fonction, le statut de victime éternelle, quoiqu'il arrive. Même lorsqu'il tue, le policier est victime, ne serait-ce que du trauma qu'il subit en tuant quelqu'un. Il ne dort plus, il ne mange plus etc., idem pour les militaires (trauma de la guerre du Golfe). Revenons à notre victime classique devenue victimiste après la première étape de victimable (ce qu'a été la gamine du RER qui avait fait croire à une agression antisémite avant d'être confondue). La victimiste est souvent très étonnée le jour du procès où elle doit toucher les six numéros du loto pénal. Tout d'abord, on parle de cour d'assises, son avocat en partie civile réclame des années de prison contre le prévenu alors que le procureur vient de le faire. La victime ne comprend pas, elle est là pour le dédommagement et en son nom, son avocat de partie civile plaide pour que son agresseur fasse un max de prison. Il ne dit pas un mot sur le pognon. La victime devient folle, elle a pourtant tout bien fait, elle a pleuré, tremblé, chargé l'accusé au point qu'elle se demande même s'il ne va pas choper la haine après elle. Bref tout se fait en son nom, sauf qu'on ne parle toujours pas d'argent alors qu'elle a son ticket gagnant. Que se passe-t-il ? Et bien la victime en perd son latin et le grec ancien lui revient profondément. Hé oui, la cour d'assises, le président, les assesseurs et les jurés reviennent avec la condamnation, mais sans le dédommagement. La victimiste doit attendre encore. Si l'accusé a pris une peine entre cinq ans et perpétuité, il estime qu'il a eu son addition et qu'il va la payer bon gré mal gré, alors le procès en civil qui suit le procès en pénal, le condamné n'y est pas plus accessible qu'il n'est solvable, il s'en faut. Il ricane même parfois. La victime ne pige plus, même le gars du box rigole. La victime est appelée à la barre, et là il n'y a plus de jurés populaires pour gueuler et l'encourager d'un ton tonitruant : « le million ! Le million ! » La justice n'est pas con, elle a renvoyé les jurés et pour les procès civils il ne reste que la victime et les magistrats professionnels. Le président appelle la victime à la barre et lui dit *grosso modo* qu'ils ont mis vingt ans de prison au condamné grâce à elle et à cause d'elle. Que veut-elle de plus ? La victime tente

timidement « le million ». Son avocat l'a restreint dans ses prétentions avec une proposition à 25 000 euros. L'avocat de la défense plaide l'insolvabilité de son client qui n'a pour les parties civiles que les 10 % sur les 100 euros mensuels que son client gagne en prison et qu'en plus il n'est pas solvable comme 95% des prisonniers et qu'en fait les 25 000 euros, ce sont les contribuables innocents qui vont les payer. La victime du coup se sent coupable. La victime à ce moment ne comprend pas que c'est son procès à elle que les deux avocats, défense et partie civile, le président et les assesseurs lui font. Ils la marchandent. C'est pourquoi les jurés sont priés de foutre le camp et de ne pas siéger au civil après la condamnation. Résultat : la victime se retrouve avec 1 000 ou 10 000 euros selon le pourcentage ou le degré du préjudice subi. La justice a été rendue, deux ou trois ans d'instruction, de la haine à ne plus savoir qu'en faire, une vie foutue et une victime qui n'a pas compris q'il lui manquera toujours un numéro dans ce jeu truqué où elle mise sa vie. Elle retourne à sa vie sociale en espérant être la proie d'un autre prédateur ; après tout, 3 000 euros et la reconnaissance publique, c'est aussi bien que passer à la télé. D'ailleurs à « Ca se discute » de Delarue, ils ont passé une annonce, « vous avez été victime d'un crime, venez nous raconter, soyez victime d'une escroquerie. »

Victimable et victimiste sont des *Orestimes* comme on dit des lapalissades.

PS : les victimes d'État, guerres, génocides, empoisonnements, etc. n'ont pas besoin de procès ni de faire le deuil, juste une cellule psychologique pour expliquer qu'elles ne sont pas des victimes mais des dommages collatéraux ou alors des victimes des circonstances… pas atténuantes.

HAFED, Fresnes

DE BADINTER A PERBEN, LES AVENTURES DE LA VICTIMISATION

La victime adulée

Il est clair qu'en ce début de troisième millénaire, la figure transcendante qu'il nous faut venger, chérir et protéger est celle de la victime. Pourtant, cette évidence a fait un long chemin pour parvenir jusqu'à nous. Le traité sociologique d'où est extrait la phrase ci-jointe (voir ci-contre) en est un exemple frappant. Dans les quelques 160 pages consacrées aux crimes et au Droit pénal, pas une seule fois il n'est question de victime.... et pourtant le livre ne date que de 1930.

La victime a de tous temps été assimilée au sacrifice. Offerte aux dieux, sa mort mise en spectacle avait pour fonction de : gérer la culpabilité collective, réguler la violence sociale, sceller l'alliance divine, gérer les désirs collectifs, vaincre la mort.

Remplacer alliance divine par pacte social, glisser ça à unE étudiantE en droit pour sa copie de droit pénal… succès assuré. Mais l'ascension du terme n'a rien à voir avec quelque sombre évolution de la langue, elle est le résultat d'une politique concrète. Suite à des travaux scientifiques sur cette autre part du crime : la personne qui le subit, le concept de victime s'est taillé une petite réputation dans les milieux gouvernementaux en mal d'idées pour vendre leur soupe électorale. Les années 60/70 ont vu se développer, partout dans le monde riche, des enquêtes de victimation pour mesurer le degré réel de délinquance. Les pays se sont dotés alors de politiques d'aide à la victime. Pour la France, c'est la création de la CIVI(Commission d'indemnisation des victimes d'Infraction) en 1977, renforcée en 1986 pour les actes de terrorisme et en1990 pour toutes les infractions,. mais le succès du terme doit déjà beaucoup à l'activisme d'associations qui luttent pour que plus d'attention soit portée à la victime. Aux États-Unis, l'association pionnière en la matière est la MADD(Mothers Against Drunck Drivers) qui lutte pour le renforcement de la pénalisation des accidents de la route.

> « Il est certain qu'au fond de la notion d'expiation, il y a l'idée d'une satisfaction accordée à quelque puissance, réelle ou idéale, qui nous est supérieure. Quand nous réclamons la répression du crime, ce c'est pas nous que nous voulons personnellement venger, mais quelque chose du sacré que nous sentons plus ou moins confusément en dehors et au-dessus de nous. Ce quelque chose, nous le concevons de manières différentes suivant le temps et les milieux; parfois, c'est une simple idée, comme la morale, le devoir....»
>
> E. Durkheim

C'est alors deux mouvements qui vont se développer parallèlement et se renforcer mutuellement.

L'aide aux victimes développée depuis l'État et les associations de victimes agiront comme des entrepreneurs de morale pour renforcer les législations dans un sens toujours plus détaillé et punitif.

L'aide aux victimes

En France, c'est le grand humaniste devant l'éternel R. Badinter qui initie le mouvement en 1982 en déployant l'aide aux victimes. Au ministère de la justice, un bureau de la protection des victimes est mis en place. Dans le guide des droits des victimes préfacé par le ministre *himself*, on peut lire que "la chancellerie a tenté de susciter le développement d'un tissu associatif capable de relayer ses initiatives à des coûts relativement modiques. (…) D'une certaine façon et jusqu'à un certain point, les programmes d'aides aux victimes s'insèrent dans les dispositifs volontaristes destinés à faciliter l'accès des citoyens à la justice ou, au moins, à rapprocher celle-ci des justiciables, voir de réactiver des formes anté-judiciaires de règlement des conflits, comme la médiation." A Toulouse par exemple c'est le SAVIM (Service d'aide aux vic-

times, d'information et de médiation) qui se crée en 1985. Dès le début, cette association diffuse des plaquettes d'information dans les commissariats. " Vous avez été victimes d'infraction, vol, coups et blessures, agressions, etc... Le SAVIM est là pour vous accueillir, vous renseigner, vous orienter." C'est que les victimes ont bien besoin d'être orientées pour savoir comment rentrer dans la case de l'indemnisation. Le fond créé dans les années 70 ne fait qu'augmenter, alimenté par l'État d'une part -sans faiblir malgré les appels à l'austérité- et d'autre part par l'extorsion des maigres revenus des taulards sommés pour se racheter de payer toujours plus cher le malheur des victimes. Le SAVIM maintient son activité depuis 20 ans, installé dans les maisons de justice, mettant en place des services conjoints avec la police de proximité depuis 2004. Les policiers font même remplir une fiche de liaison au dépôt de plainte pour que la victime puisse bénéficier de l'aide de l'association qui, n'en doutons pas, la poussera à mener à son terme la procédure judiciaire seule capable de soigner ses plaies. Le but est aujourd'hui d'aller au-devant des victimes qui n'osent pas demander de l'aide. Il existe 170 associations de ce type dans toute la France.

Les associations de victimes

Chouchous des médias à qui elles fournissent un stock toujours renouvelé du pathos nécessaire à la vente de leurs torchons, elles participent à la surenchère pénale depuis les années 80.

Elles entreprennent de bâtir la morale, leurs combats sont des croisades qui ont une valeur pour l'ensemble de la société.

La structure est assez simple : il faut un fléau qui menace potentiellement tout un chacun, et des victimes. L'imagerie véhiculée par la ligue des victimes de violences routières et autres associations contre "l'insécurité routière" est exemplaire. La route devient le territoire de tous les dangers où toutes et tous sont menacéEs; avec cette ambivalence que les bourreaux et les victimes sont potentiellement les mêmes. Difficile dans un carambolage de distinguer le bourreau de sa victime. Le chauffard devient une figure emblématique, presque mythique. Une particularité commune à ces associations est d'être constituées en très grande majorité par des proches, parents et amiEs, qui ne sont pas directement mis en cause par le fléau combattu.

"La revendication (du statut de victime) ne se base pas sur une quelconque preuve rationnelle, mais sur l'identité porteuse de l'image et de l'émotion qui sont “les instruments les plus efficaces (...) pour obtenir gain de cause” ; pour toute action humanitaire, il faut à la fois un malheureux innocent et un persécuteur qu'on désigne et accuse. (…) La victime devient à la fois extérieure à soi par une mise à distance et proche de soi par le biais des sentiments. Pour cela, il y a un travail nécessaire sur l'image de la victime, elle est objectivée afin de pouvoir garder sa valeur argumentaire et légitimante de l'action. ".

Il convient de rendre ici un vibrant hommage à la première association française du genre, "SOS attentats" ; madame Françoise Rudetzki y rabâche toujours la même antienne depuis le 23 décembre 83: "Tenez compte de la douleur des victimes, physique et psychique, accordez-leur non seulement une réparation financière et symbolique, mais placez-les au coeur du débat judiciaire." Je ne sais pas si la face du monde aurait changé si le nez de Cléopâtre avait été moins long, mais il semblerait que si Françoise avait fermé sa gueule, on n'en serait pas là. Cette femme sera partout et son exemple fera naître des associations de victimes de toute sorte.

La réussite de l'action de ces associations en termes d'audience médiatique, de rendez-vous avec des éluEs et de lois est impressionnante ; l'évolution du droit en est la parfaite illustration.

"En France, incontestablement, les droits de la victime partie civile au cours du procès pénal se sont renforcés progressivement. Telle est la place de la victime comme faisant partie d'une société dans l'évolution de laquelle elle peut participer à rétablir en quelque sorte l'ordre public.« Que sais-je ?, Victime et victimologie ».

Le 11 décembre 1985, l'ONU vote une " Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir". En 1985, le comité des ministres du Conseil de l'Europe stipule que " la position de la victime dans le cadre du droit pénal et de la procédure pénale" doit être améliorée. La même année marque le début de l'indemnisation des victimes d'accidents de la route. L'ITT (Interruption temporaire de travail) évaluée par le service médico-judiciaire sera l'unité de mesure du préjudice. Une société de médecine légale et de criminologie de France est aussi créée. Après 1988, les politiques d'aide aux victimes prennent place dans la politique de la ville. En juillet 1990, le plafond d'indemnisation est supprimé. En 1992, la commission des Maires sur la sécurité lance une politique sur les victimes ; le code pénal pose la protection des personnes avant celle de la collectivité ; la victime peut se constituer partie civile à tout moment (Art. 87 du code de procédure pénale).

Ainsi, de Badinter à Perben I et II, cette notion absente du droit pénal jusqu'en 1930 (au moins) deviennent l'axe central du code et les associations de victimes prennent fièrement place aux côtés du ministère public pour rappeler à chacunE que lorsque l'on juge, on soigne avant tout la peine incommensurable des victimes.



Du chacun pour soi au chacun chez soi, bienvenue dans le monde du chacun dans soi…

Plus y'a de victimes, plus y'a de prisons

On aurait pu imaginer naïvement que placer la victime au centre du procès aurait pu conduire à un règlement plus clément des contentieux, à une prise en compte de la réalité sociale, économique, affective de chacune des parties. Nous laisserons cette illusion aux promoteurs du sens de la peine.

En même temps que la place de la victime devenait prépondérante, la répression se faisait plus systématique et plus tranchante, pour ne pas dire éliminatrice. Sous prétexte de protéger les victimes potentielles ou avérées, l'Etat a durci les punitions, que ce soit en matière de prévention, de prononcé de la peine ou d'exécution des peines.

L'individu a de plus en plus de motifs légaux de se poser en victime. Chaque injustice, chaque douleur, chaque dommage exige reconnaissance et réparation, et donc l'arbitrage de l'État qu'il soit judiciaire ou administratif. Du coup, le champ des délits ne fait que s'accroître, les comportements sont de plus en plus réglementés, et nous ne sommes pas au bout du processus puisque certains juristes regrettent que les dommages psychologiques ne soient pas suffisamment pris en compte.

En même temps, de nouveaux délits apparaissent, des délits deviennent des crimes, et pour une même qualification, les peines augmentent. La durée moyenne de détention a doublé depuis 1980, 40% des prisonniers effectuent des peines de cinq ans et plus au premier janvier 2000 (dix ans avant, ils représentaient 25%). Parallèlement, le nombre de personnes suivies en milieu ouvert ne cesse d'augmenter (sursis, mise à l'épreuve, Travail d'Intérêt Général, contrôle judiciaire : +80% entre 1990 et 2000). Le nombre de prisonniers a atteint des records (plus de 65000, alors qu'il y en avait 45000 en 1990). Le code pénal de 1994 prévoyait le prononcé de peines allant de vingt à trente ans, il y en a eu 600 en 2000. Dans les procès, les plaidoiries des avocats de la partie civile ressemblent de plus en plus aux réquisitoires du parquet, ce qui donne encore plus de temps et d'arguments pour présenter l'infracteur comme un bourreau. Le rôle des parties civiles ne s'arrête pas au prononcé de la peine mais suit toute son exécution. Leur rôle est quasiment toujours d'empêcher les libérations qu'ils estiment systématiquement prématurées et de veiller avec le ministère au paiement des dommages et intérêts, marque de l'amendement du condamné. Les associations de victimes siègent désormais officiellement dans les commissions d'application des peines. Leur rôle est de rappeler qu'un délit ou un crime ne peut être absous tant que la victime souffre et n'a pas été remboursée. La conséquence de l'intrusion des victimes dans le suivi des peines est la quasi disparition des conditionnelles, des permissions de sortir et des divers aménagements de peine.



C'est un excellent alibi pour durcir les conditions de détention (fermeture des portes des cellules en maisons centrales, réapparition des hygiaphones dans les parloirs, mises à l'isolement successives, etc.), soi-disant afin de prévenir toute évasion. Dans le faux débat de la double fonction de l'enfermement, à savoir la punition et la réinsertion, les victimes ont choisi leur camp : les peines ne sont jamais assez longues. Les «récidivistes», même une fois libérés et donc après avoir payé, comme on dit, leur dette à la société, peuvent se voir imposer des bracelets électroniques, voire même des peines définitives, des perpétuités réelles… Tout cela avec la bénédiction des associations de victimes. L'État ne manque pas une occasion de les consulter dès qu'il s'agit de mettre en place un projet de loi sécuritaire : comme pour le rapport Benisti où il s'agit de détecter les «futurs délinquants» dès la maternelle et de doter la police et la justice des moyens nécessaires pour y parvenir : fichage des allocataires de prestations sociales, remise en question du secret professionnel pour les agents sociaux, abaissement de l'âge pénal à dix ans, incarcération possible dès treize ans… La douleur d'une victime étant éternelle, son traitement judiciaire ne peut tendre que vers plus de répression.

La douleur, une valeur sûre.

Une décision-cadre du conseil de l'Union européenne du 15 mars 2001 définit la victime comme «la personne qui a subi un préjudice y compris une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale ou une perte matérielle directement causée par des actes ou des omissions qui enfreignent la législation pénale d'un État membre». Cette définition inclut les proches des victimes ainsi que les personnes morales, aux premiers rangs desquels se situe l'autorité publique. C'est l'État qui décide du préjudice causé. C'est ainsi qu'un crachat en direction d'un fonctionnaire faisant autorité est «inadmissible, inqualifiable, moralement abject», alors qu'un passage à

> «Pendant la plus longue période de l'histoire humaine, ce ne fut absolument pas parce que l'on tenait le malfaiteur pour responsable de son acte qu'on le punissait ; on n' admettait donc pas que le seul coupable dût être puni : – on punissait plutôt comme aujourd'hui encore les parents punissent leurs enfants, poussés par la colère qu'excite un dommage causé et qui tombe sur l'auteur du dommage, – mais cette colère est maintenue dans certaines limites et modifiée par l'idée que tout dommage trouve quelque part son équivalent, qu'il est susceptible d'être compensé, fût-ce même par une douleur que subirait l'auteur du dommage. D'où a-t-elle tiré sa puissance, cette idée primordiale, si profondément enracinée, cette idée aujourd'hui peut-être indestructible, d'une équivalence entre le dommage et la douleur ? Je l'ai déjà révélé plus haut : des rapports de contrats entre créanciers et débiteurs qui apparaissent aussitôt qu'il existe des «sujets de droit», des rapports qui, à leur tour, remontent aux formes primitives de l'achat, de la vente, de l'échange et du trafic.»
>
> NIETZSCHE

tabac dans un commissariat ou une fouille à corps relèvent du simple maintien de l'ordre. Le prononcé de la peine ne se suffit plus de l'analyse des faits, mais se voit sommé d'évaluer la douleur soi-disant causée.

La manifestation de cette douleur se traduit dans les prétoires par une théâtralisation de l'émotion dont les medias font leurs choux gras. Il faut à la fois un malheureux innocent et un persécuteur qu'on désigne et accuse. La victime représente le corps social attaqué et l'individu touché dans son être. Cette mise en avant de l'émotion dans les tribunaux donne la souffrance comme mesure de la peine. Non seulement cette surreprésentation de la douleur masque la véracité des faits, mais elle nie également toute la dimension sociale, économique et politique du délit. Cette irrationalité des débats est l'expression pure et simple d'une vengeance qui se donne l'apparat de l'impartialité; elle empêche les critiques du système pénal de se développer sous peine de se voir taxer de monstre froid, insensible à la douleur humaine. Pour reprendre leurs termes, si l'on doit parler de douleur humaine, il serait bon de rappeler qu'elle n'est pas la propriété exclusive de la victime.

Cette nouvelle théorie du calcul du préjudice subi ravit les spécialistes juridiques qui voient là le début d'une réponse à la question du sens de la peine.



On ira tous au paradis

La dernière trouvaille des intellectuels de la peine est : « la justice restaurative ». Après avoir considéré l'inefficacité des mesures préventives, ils se rangent à l'évidence de la nécessité de la répression sans pour autant le dire franchement. Ce que Sarkozy ou Clément promeuvent sans aucun état d'âme, les idéologues de la punition l'enrobent d'un verbiage quasi publicitaire. Aussi bien dans les colloques droits-de-l'hommistes que dans les écoles de magistrats, ils vantent les mérites de leur nouvelle illumination qui a pour objectif la réconciliation de tous autour de la justice. Le condamné reconnait et accepte sa peine, acquérant ainsi le statut de «détenu citoyen», puis la victime peut enfin faire son travail de deuil grâce à la sanction et l'amende infligées, et l'autorité de l'État est restaurée.

Les magistrats en herbe apprennent que «par la justice restaurative, l'infracteur et la victime se réunissent sous le contrôle bienveillant et protecteur des représentants de la société pour décider ensemble de la meilleure façon d'aborder et de régler les conséquences du délit ainsi que ses répercussions futures,(…)la justice restaurative, en replaçant les personnes concernées au centre du conflit qui les oppose, les rend volontairement acteurs du règlement. Elle responsabilise l'infracteur et implique les victimes dans leur prise en charge par le système de justice pénale, l'un comme l'autre ne subissent plus la loi mais se l'approprient. Une telle justice restaurative réintroduit l'humanité : reconquête de la dignité, de la vérité, souci de l'autre, apprentissage de l'interdit, respect de l'institution sont à classer parmi les bienfaits de la justice restaurative.(…) A défaut de rendre à chacun sa pleine dignité de personne, l'amour de soi-même, de l'autre et de l'institution demeurera inaccessible.»

Amen.

Il suffit d'aller faire un tour dans les tribunaux ou dans les prisons pour mesurer tout le cynisme de ces sermons.

L'Etat, défenseur de la veuve et de l'orphelin

Victime, c'est avant tout un statut juridique ; même si beaucoup choisissent la victimisation comme résolution des rapports sociaux, n'est pas victime qui veut. C'est l'État qui décide. Chacun peut y prétendre mais il faut d'abord être reconnu comme tel et ensuite respecter le cadre légal. Le postulant devra dans un premier temps se faire l'adjoint du parquet dans le procès pénal qui a besoin de lui pour légitimer les peines délirantes qui sont distribuées en son nom. Ensuite seulement, il aura éventuellement des dédommagements financiers décidés le plus souvent par un jugement civil ; ainsi les parents d'un enfant tué par la police ont très peu de chances de se voir accorder le statut de victime, *idem* pour un ouvrier licencié brutalement par décision d'une entreprise qui délocalise.

Qu'on ne s'y trompe pas, nous ne nous faisons pas ici les défenseurs de ce statut : nous pensons par exemple qu'il est irrationnel de demander à l'État français de reconnaitre par le biais d'une journée de commémoration annuelle les victimes de la traite des noirs alors qu'il continue de piller les richesses de l'Afrique et de réduire à la misère, de massacrer au besoin tout un continent. Se présenter comme victime face à ce qui est appelé une injustice auprès de ceux-là mêmes qui en sont les instigateurs et les bénéficiaires transforme les luttes en suppliques : c'est se mettre dans la position d'affronter son adversaire en vaincu.

Tous égaux devant la justice

La victimisation est le fondement d'un nouveau mythe égalitaire. Avant le mythe le plus partagé était celui de l'égalité des chances devant la richesse. Cette illusion ne fonctionnant plus, elle fait place à l'égalité des chances devant le Droit. Bien que dépossédés du pouvoir politique et économique, les citoyens seraient égaux devant la loi. Cette illusion ne leur permet aucune réappropriation de pouvoir sur leur existence; bien au contraire, elle fabrique et consolide le développement tentaculaire du Droit et de son dépositaire, l'État.

> *« Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances.»*
>
> *B. Constant*

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, les pauvres savaient que le droit était l'arme des puissants qui les assujetissaient. La justice et la police étaient là pour garantir la sécurité et la propriété des nantis. Aujourd'hui, les lois sont perçues comme un arbitre neutre qui placerait tout le monde sur un pied d'égalité. Le fait que le droit ne paraisse pas imposé mais revendiqué par ceux qui en pâtissent crée un consensus autour de l'idée que le capita-

lisme est un système nécessaire, voire naturel. Il est de plus en plus inimaginable de s'opposer à l'État, soit pour se défendre, soit pour attaquer, car c'est lui qui, comme un arbitre, détient le monopole de la violence, de son exercice comme de sa définition. En se faisant le médiateur incontournable, via la police et la justice qui assurent à chacun la sécurité face à l'autre, l'État se préserve des attaques qui pourraient être menées contre lui. Par le biais des victimes, l'État attribue les responsabilités mais pas le pouvoir de décision. De la même façon que l'accession à la petite propriété a pu faire croire à la classe ouvrière qu'elle participait au grand rêve capitaliste, placer la victime au centre du système pénal permet à chacun de se croire «petit actionnaire» de la morale et de détenir sa part de pouvoir, non pas avec, mais sur les autres.

«Se battre pour la liberté ce n'est pas laisser les dirigeants décider pour soi, ni les suivre avec obéissance quitte à les réprimander de temps en temps. Se battre pour la liberté, c'est penser et décider par soi-même, c'est prendre toutes les responsabilités en tant que personne parmi des camarades égaux. Il est vrai que penser par soi-même, décider de ce qui est vrai et de ce qui est juste constitue pour le travailleur dont l'esprit est fatigué par le labeur quotidien, la tâche la plus ardue, bien plus exigeante que s'il se borne à payer et à obéir. Mais c'est l'unique voie vers la liberté. Se faire libérer par d'autres, qui font de cette libération un instrument de domination, c'est simplement remplacer les anciens maîtres par de nouveaux.»

A. Pannekoek

(à propos des conseils ouvriers en Allemagne entre 1918 et 1920)

Comment a-t-on pu passer de communautés, de classes sociales luttant pour être maîtres de leur existence, à une somme d'individus dépossédés demandant à l'État et ses «annexes» (politiciens, fonctionnaires, medias, intellectuels) de gérer l'ensemble des aspects même les plus intimes de leur vie (revendiquer, acheter, divorcer, partir en vacances…)?

De fait, toutes les organisations politiques se sont unies autour de l'idée du capitalisme démocratique et de l'État de droit qui serait la seule organisation capable de garantir la liberté de tous. Cette soi-disant liberté n'est qu'un terme mensonger pour qualifier la peur de l'autre, la concurrence, le besoin de sécurité. Lapalissade : dans un monde d'individus, les conflits sont forcément des conflits individuels. Pour les résoudre, les individus demandent l'arbitrage de l'État qui peut ainsi perpétuer sa logique en faisant des rapports d'exploitation et de domination des rapports opposant des victimes à des délinquants. Dans un monde de victimes, les causes sociales, politiques et économiques disparaissent derrière la responsabilité individuelle. Après avoir fait des vaincus de la lutte de classes des victimes en mal de reconnaissance et d'identité, l'état a beau jeu de défendre les plus faibles. Et pour ce faire, il forme tout un arsenal de spécialistes de la victimologie (cellules de crise de psychologues intervenant lors de catastrophes naturelles ou pas, juges de proximité résolvant les problèmes de voisinage, policiers intervenant dans les écoles pour prévenir les victimes de toutes sortes de comportements à risque). La compréhension de soi et du monde ne pouvant plus être le fruit de la réflexion partagée des concernés, il appartient aux spécialistes de donner la compréhension d'un phénomène, d'une situation, d'un mouvement. Ainsi, ce sont les délégués politicards qui prennent les décisions à la place des intéressés, les responsables syndicaux qui s'expriment à la place des grévistes; les intellectuels, les sociologues se chargent de réécrire l'histoire des mouvements, et le psy de donner une explication médicale personnalisée aux malaises sociaux. La plupart du temps, la parole de tous ces spécialistes n'est pas remise en cause. Quand un expert-psychiatre fige le portrait d'un inculpé qu'il a vu dix minutes, sa parole a valeur de preuve et peut influer très nettement sur le prononcé d'une peine éliminatrice. Le «professionnel» fabrique l'autorité.

Mon manège à moi, c'est moi…

Curieuse créature que celle qui s'est laissée convaincre que se soumettre à l'autorité pouvait la construire et la rendre plus forte. On n'est plus à une injonction contradictoire près : par exemple, on fume des produits présentés comme du poison mortel, on vénère les vertus du travail même s'il se fait rare et précaire, on respecte un système politique alors que tout le monde le dépeint comme coupé des réalités.

Les individus, les corps, les opinions sont perçus comme «libres» sur un mode en premier lieu négatif, pour autant qu'ils sont soustraits aux formes d'exposition ou d'atteintes multiples auxquelles ils étaient traditionnellement soumis. La dynamique fondamentale qui porte l'occident est aujourd'hui celle du Noli me tangere! *(«Que nul ne me touche !»), dynamique de la dés-exposition qui décline de façon toujours plus accentuée les motifs du droit et de la liberté dans le sens de la protection, de la sécurisation, de la garantie.*

A. BROSSAT

(La démocratie immunitaire, éd. La Dispute, 2003)

L'individu est bien malade (en Angleterre, les pauvres sont désignés comme des «handicapés sociaux»); il participe à l'aliénation du travail, du chômage et de la précarité salariée en échange de quelques miettes; et dans ce marché de dupes, il intègre l'aliénation du Droit en échange d'un hypothétique statut de victime. Les inégalités sociales et économiques sont désormais perçues comme naturelles ; pour s'adapter à cet ordre des choses, reste le mythe de l'égalité de tous devant le droit et la justice arbitrés par l'État. Au pire, la victime est un malade qui se complaît dans son état, au mieux, elle est enfermée dans une «camisole légale».

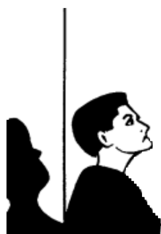
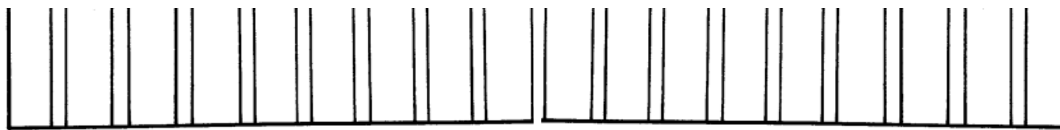
Pour les classes aisées - même si «l'argent ne fait pas le bonheur» - les lois du profit et de la compétition leur permettent, tant qu'elles sont gagnantes, de compenser la misère des rapports par la consommation et l'accumulation des biens. Force est de constater que les pauvres n'ont pas grand-chose à gagner dans ce système de valeurs: si les riches peuvent délocaliser, licencier, partir avec la caisse, détourner les fonds publics sans souci, pour les pauvres l'étau se resserre. Les combines pour survivre sont rendues difficiles et la répression féroce. La logique capitaliste appliquée chez les pauvres pour s'en sortir revient à marcher sur la gueule même de son meilleur ami. C'est la loi de la jungle.

Ces valeurs développent égoïsme et méfiance, paranoïa et schizophrénie. Cette «douleur» est souvent construite par le sentiment d'insécurité, par la peur d'avoir peur, elle est généralement disproportionnée ; l'effraction d'une propriété privée est assimilée à un viol, un frôlement devient une agression sexuelle, une incivilité une atteinte à la personne. Dans cette évolution capitaliste qui consiste à réduire les êtres humains à des marchandises et les rapports sociaux à des conflits économiques, chacun a toutes les raisons de se retrouver seul face à l'angoisse du vide de son existence. La victimisation remplit les individus d'émotions qui les «protègent» du sentiment du néant : la douleur rappelle au moins qu'on est vivant.

COMME LA NUEE PORTE L'ORAGE, L'ETAT PORTE EN LUI-MÊME LA VIOLENCE

L'État ici, l'État là, État policier, État providence, État de droit... Qu'en est-il vraiment? A-t-on vraiment un État à double face, une face qui distribue, qui garantit la santé, les services publics, qui assure les libertés publiques et l'autre, celle de la matraque et des prisons ? Dr. Jekyll ou Mr. Hyde ?
La société capitaliste repose sur une loi fondamentale : c'est le droit d'exploiter son prochain. Celui qui possède l'usine, l'entreprise, les capitaux a le droit de gagner de l'argent sur le dos de l'autre. C'est vrai dans les sociétés dites démocratiques ou dans les dictatures, que ce soit en France ou dans les usines délocalisées dans les pays où l'exploitation est encore plus juteuse. Ce droit d'exploiter est la loi absolue de la société capitaliste. L'armée des chômeurs, des précaires, des Rmistes n'est pas en dehors de l'exploitation générale. Son existence participe à son efficacité et à sa bonne marche.
Souvent, on nous parle d' « État de droit », comme une référence pour définir un État démocratique, égalitaire, juste, opposé aux dictatures, à l'État répressif. Tous les États sont de « droit », en ce sens qu'ils sont fondés sur le droit de propriété des usines, des banques, des actions, etc. La loi ordonne la marche de la société, la légalité, en fonction de la bonne marche de l'exploitation. Ceux qui parlent de l'État en général omettent le point fondamental : pour mettre en pratique ce droit fondamental à l'exploitation de l'homme par l'homme, il faut un appareil de contrôle social. Cet appareil, c'est l'État. Selon Marx, l'État n'est « qu'une bande d'hommes en armes et ses annexes ». Ce qui veut dire que l'État est une machinerie qui, pour organiser l'exploitation, assure des fonctions complexes, enchevêtrées, allant de la répression au maintien de la santé publique et de l'éducation à un niveau socialement tolérable… De là vient la confusion, souvent bien volontairement entretenue, comme quoi l'État aurait une « double nature » : une nature régalienne et répressive et une autre positive et « utile » (santé, éducation, service publics). Et de là, les organisations syndicales et politiques, à quelques rares exceptions près, prônent un attachement à l'État, croient, ou veulent faire croire à la possibilité que sous la pression il est possible de faire reculer, sinon supprimer le «côté répressif » de l'État. Derrière cette idée de démocratisation de l'État se cache celle de s'adapter, d'accepter l'exploitation de l'homme par l'homme comme une situation «naturelle, inévitable ».
Dans un État plus démocratique, les conditions d'exploitation sont certes plus douces que dans une dictature. Il est évident que la France d'aujourd'hui et par exemple la Chine, avec ses conditions d'exploitation dignes du 19ème siècle, ce n'est pas la même chose. Mais constater cela ne suffit pas. D'autant moins que la tendance générale du capitalisme ne va pas vers une amélioration globale des conditions des exploités (ceux qui ont du travail et ceux qui n'en n'ont pas).
L'État de droit est un « système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit ». En partant de cette définition, toutes les sociétés capitalistes, allant des diverses formes de démocratie aux dictatures sont des États de droit. La seule différence est que le droit sur lequel l'État, la « puissance publique », s'appuie, est défini en fonction des circonstances. C'est le droit qui varie, mais le droit fondamental, celui d'exploiter, ne varie pas, c'est le socle social. La grosse escroquerie de cette société dans laquelle nous vivons consiste à cacher ce fait et à présenter la loi et les « bandes d'hommes en armes » (la police, la justice) comme des institutions vouées à sauvegarder le « bien-être public » face aux délits et crimes découlant de la « faiblesse humaine », alors qu'il s'agit des organes nécessaires pour maintenir l'exploitation et l'oppression. C'est la nature et le rôle social de la police, de la justice qui sont déterminants, et non la qualité individuelle de tel juge, maton ou policier. On trouve de rares (trop rares) policiers ou magistrats qui essayent de faire preuve d'esprit d'indépendance et de courage individuel, parfois même au détriment de leur carrière. Mais ces éventuelles résistances individuelles changent-elles la nature du corps auquel ils appartiennent ? Non; à moins de démissionner, ils sont obligés de faire leur boulot, avec plus ou moins de zèle ou d'humanité. L'expulsion d'un sans-papiers, d'un gréviste, d'un squatter, la dispersion d'une manifestation à coups de matraques restent des actes en défense de l'exploitation capitaliste même si la main du justicier est gantée de velours. C'est la violence étatique, la seule qui soit légitime. Du point de vue légal, il n'y pas d'injustice commise, l'État de droit est respecté.
La justice, la police et l'administration pénitentiaire accomplissent leur œuvre avec la marge d'appréciation et d'erreur que la société leur laisse. Demander à la police qu'elle soit policée et à la justice qu'elle soit juste, c'est demander à un homme de se couper un bras pour améliorer le fonctionnement de son corps. Faire croire que la société actuelle serait capable d'une telle auto-mutilation, d'un tel hara-kiri c'est semer des illusions mortelles.
On peut poser la question : puisque ces violences étatiques constituent le propre de la société, est-il possible, nécessaire, de lutter contre ces violences? Ou bien faut-il changer de société d'abord ? La vérité est que la lutte contre les violences policières et sécuritaires est un des chemins qui permettent de démasquer le mythe de l'État de droit, le mythe de l'inévitabilité de l'exploitation capitaliste.

Ce texte est l'un des quatre publiés par des membres du réseau Résistons Ensemble contre les violences policières et sécuritaires ***de la région parisienne sous le titre «la Violence de la police». Ces textes sont consultables sur le site : www.resistons.lautre.net***


Ou la haine t'emporte, ou c'est la folie qui le fait.

De Fleury-Mérogis

Peut-être allons-nous arriver à la même conclusion, tant mieux ! C'est-à-dire que la prison ne sert à rien d'autre qu'à détruire la personne la plus faible en la rendant folle. On ne va pas entrer ici dans la considération morale que peuvent mériter ceux qui en plus persécutent ces personnes sans défense : les prisonniers.

Mais qu'est-ce qu'on attend de cette personne sans défense quand on l'oblige sans raison à enlever sa casquette, à sortir les mains des poches, à marcher tout droit sur une bande noire tracée au sol du couloir, à attendre sans bouger devant sa cellule jusqu'à ce que le gardien l'autorise ou lui ordonne de bouger ? Quel but peuvent avoir ces règles absurdes si ce n'est de rendre fou n'importe qui ou de déstabiliser et énerver le plus docile, le plus doux des pacifistes ?…

Bref, si tout ça ne te rend pas fou, c'est sûr que ça fera de toi une personne plus inhumaine. Car tu n'as que la rage et la colère qui te montent peu à peu mais tu n'as que ça pour survivre et évidemment à un moment où à un autre tu exploses, c'est une réaction « imprévisible » mais tout à fait logique. Et il faudrait être un grand hypocrite pour s'attendre à une réaction plus « civilisée ». Mais les autorités préfèrent toujours regarder ailleurs et continuer à justifier la répression car c'est leur seul but.

De fait la prison devient inévitablement une école de l'hypocrisie et du mensonge comme règle de comportement. Tout détenu résiste et survit à ce régime criminel en intériorisant sa rage et sa colère (qui de temps en temps explosent). Son seul lien avec la réalité, ce ne peut être que l'intime espoir de se venger un jour. C'est l'aliment naturel de l'esprit de tous les détenus, même si pour des raisons évidentes on ne le dit pas. Ou la haine t'emporte, ou c'est la folie qui le fait.

La prison ne sert à rien et ce n'est pas non plus le lieu qui convient aux malades mentaux.

Mais ceux qu'il faudrait vraiment faire soigner, ce sont ces grands malades de politiciens qui votent et qui approuvent les lois répressives et qui ordonnent de bâtir des prisons (et ceux qui les élisent ont aussi leur part de responsabilité).

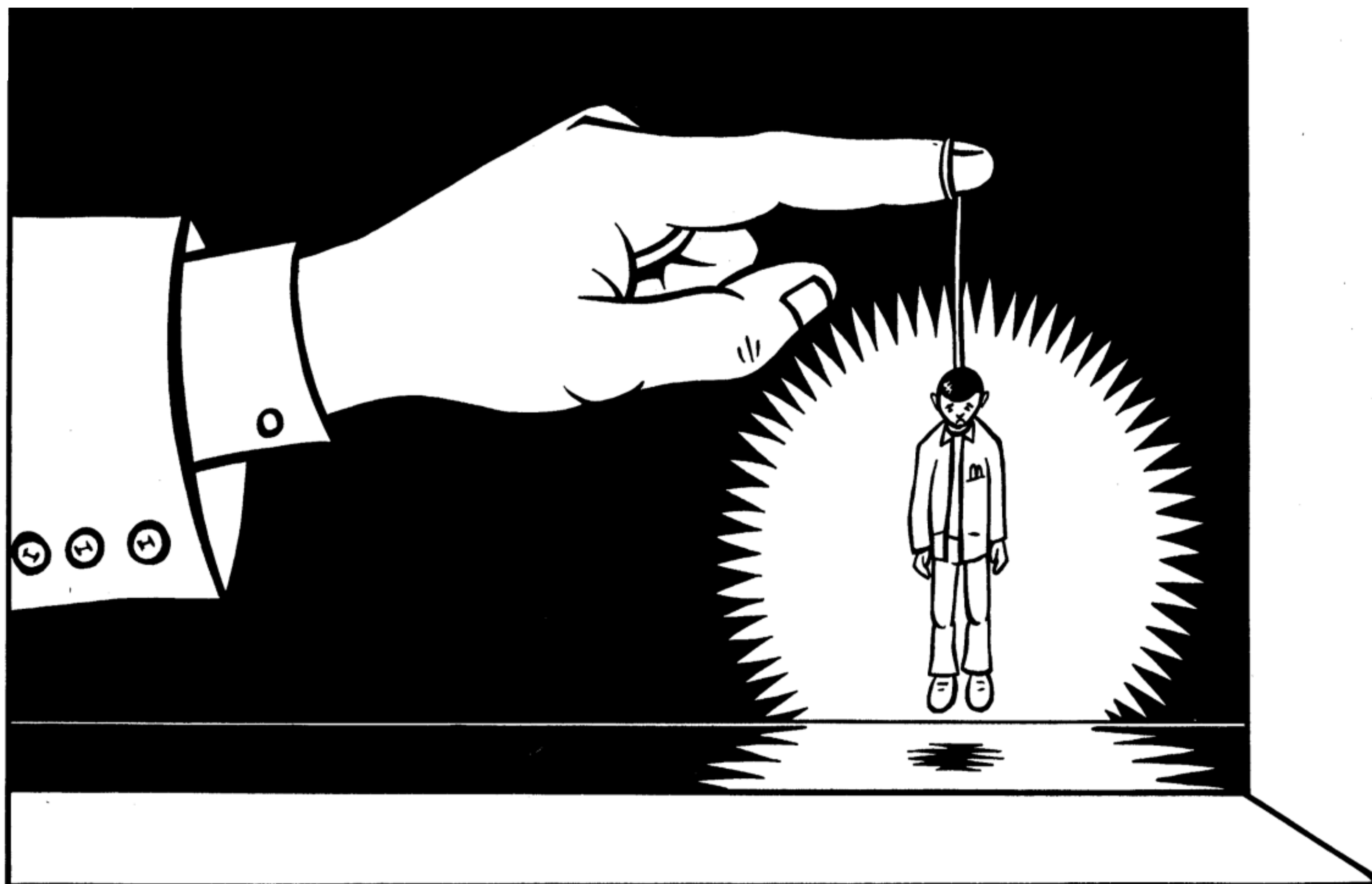
Est-ce qu'il peut exister une personne plus malade que celle qui met d'autres personnes en prison et en plus les persécute et les torture ? Une société qui permet ces monstruosités et laisse faire ou appuie ces types très dangereux, ces grands malades de politiciens, est très malade. Ces types qui ont le pouvoir de décider, qui torturent légalement la conscience tranquille, sûrement parce qu'ils sont complètement pourris et habitués à user d'un langage et d'une conduite hypocrites. Et ceux qui ont en charge d'appliquer ce régime répressif de torture…

Bref, ce crime légal continuel, ils le font volontairement, mais en oubliant toujours que nous, les prisonniers, ne sommes pas là volontairement. Ils préfèrent peut-être se mentir à eux-mêmes en se disant qu'ils accomplissent une tâche « d'utilité sociale »… Mais rien que de penser à ce type de justifications met la chair de poule à n'importe quelle personne « normale ».

Bien entendu ce n'est que l'opinion d'un « terroriste », même si je pense que les vrais terroristes sont ceux qui m'ont mis ici, ceux qui bâtissent des prisons et tout ce qui va avec.

J'ignorais qu'ici, à Fleury-Mérogis, nous étions exposés tous les jours aux effets cancérigènes de l'amiante. Parce que les plafonds des couloirs qui conduisent à l'école et à la bibliothèque et à la salle de musculation sont en amiante. Ils ont pensé à tout …même à long terme.…

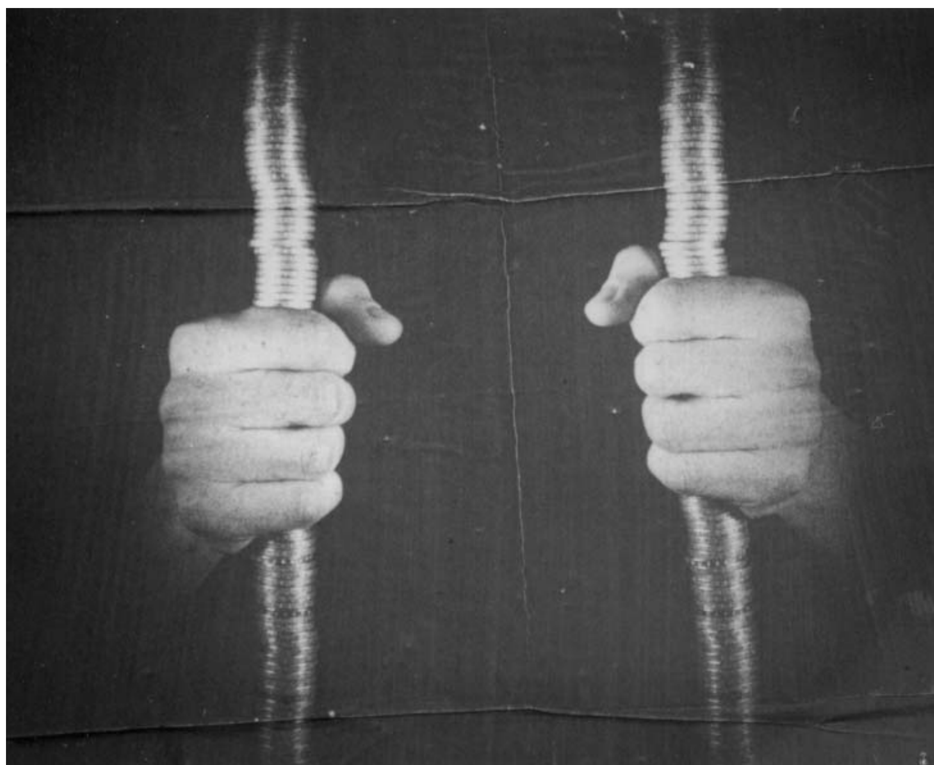
FERNANDO



La victimisation produit des individus soumis…

De Fleury-Mérogis

Victime : *personne tuée ou blessée dans une guerre, un accident. Personne qui subit les conséquences de la malveillance d'autrui ou de ses propres agissements.* Dans l'acception du moment, des enjeux, de la couleur politique contractuelle, la victime est reconnue. Elle recouvre un statut à part entière, elle est centrale dans la judiciarisation des conflits. Dès lors la justice lui reconnait cette posture à la seule condition d'une collaboration entière et totale. L'évocation même d'injustice sociale tendant à expliquer, à envisager, appréhender, créer de telles situations, est proscrite. La ghettoïsation, marginalisation, exclusion, précarisation, discrimination " positive ou non "… stigmatisation… ne sont plus de mise. L'État-providence se doit d'être restauré ! Il entend protéger les plus faibles, les plus pauvres, ceux des quartiers populaires, des banlieues sensibles… Combattre l'insécurité en appliquant la tolérance zéro, le tout-répressif, le tout-carcéral. L'été promet d'être chaud dans les geôles surpeuplées. Sarkozy n'avait pas encore empoché son maroquin que déjà il dégainait son projet de loi sur la récidive. De même il nous assurait devoir s'occuper des victimes… sans nous préciser lesquelles.



La victimisation produit des individus soumis, dociles, serviles. Cette faiblesse doit être, à coups de mensonge, renversée en "mérite ", et l'impuissance qui n'exerce pas de représailles en "bonté", la bassesse craintive en "humilité", la soumission à ceux que l'on hait en «obéissance». Cette obéissance à l'égard de quelqu'un dont ils disent qu'il ordonne cette soumission, ils l'appellent dieu ou ses représentants sur terre. Le caractère inoffensif du faible, la lâcheté même dont il est abondamment pourvu, le fait qu'on le laisse à la porte, qu'il soit inéluctablement contraint d'attendre se voit ici décerné des dénominations élogieuses comme la " patience ". On se plait aussi à appeler cela " la vertu ", son incapacité à se venger s'appelle volonté de ne pas se venger, peut-être même pardon. On parle aussi de l'amour de ses ennemis, tout en transpirant.

Pour les mômes, " la victime " c'est celui qui subit sans réagir ! C'est un faible, une proie potentielle ! Potentiellement nuisible au groupe, car faible ! Donc à écraser… A écarter qui plus est sans risque… Ou à moindre risque ! C'est tout bénèf' !

Dans la jungle pas de place pour les faibles, c'est la loi ! Chez les mômes d'aujourd'hui c'est devenu " normal " ! Survivre devenant de plus en plus pointu, les gens s'adaptent ! Ils font avec leurs moyens ! J'ai regardé un documentaire sur les pinsons des Galapagos ! Tout dernièrement, à cause des changements climatiques ils n'arrivent plus à manger des graines trop dures à ouvrir pour leur petit bec ; 80% d'entre eux devaient crever… La génération suivante développa de gros becs ! Du coup ils peuvent casser les grosses graines, survivre ! Darwin fut le premier à observer cela aux Galapagos justement. De là sa fameuse théorie de l'évolution.

Allons plus loin, chez les " voyous ", celui qui a été chercher son argent avec ses tripes… Même si c'est un " brave mec ", un lascar qui ne balance pas aux condés… S'il ne sait pas protéger son bien… C'est un enculé… Et un enculé tu as le droit de le tuer… Pour lui prendre son magot ! J'ai entendu cela nombre de fois… En fait, ils ne font que calquer, reproduire les lois du capitalisme, du libéralisme. Ils ne délocalisent pas, ils éparpillent. Ils ne boursicotent pas, ils ventilent. Et quand c'est " Supermenteur " qui tient le manche, les marlous sont à bonne école. Y'a du bourre-pif dans l'air, ça renifle mauvais la tolérance zéro.

Dedans " plus que dehors " on ne recoonait que la force le potentiel de nuisance… En même temps les images au journal TV montrent l'exemple ! Tu es victime ou bourreau ! Boucher ou veau ! Voilà comment moi je capte cette réalité. De là les phénomènes de bande au sein d'un groupe, tu as le sentiment d'être en sécurité, plus fort ! Alors que cette putain de société atomise les groupes, les familles ! Elle vulnérabilise l'individu pour le rendre plus servile. J'ai cette image d'un collégien qui se fait shooter la face par un CRS ! ça me rappelle cette manif de femmes en turquie où, là encore, un CRS shootait une femme en pleine face alors qu'elle était au sol. Les images de Gênes ! L'assassinat de ce jeune homme légalisé par la constitution européenne !

La justice telle qu'elle est rendue dans ce pays n'est autre qu'une justice de classes, une vengeance sociale. De fait, en interdisant aux individus toute velléité de réactions légitimes, le pouvoir les renvoie à leur frustation, impuissance, crainte, et donc à leurdépendance. Puisque le pouvoir issu du peuple souverain rend la justice en son nom, celle-ci est souveraine. La loi du plus fort est la loi animale ; la loi du plus faible est la loi humaine. N'est-ce pas parce que les lois les rendent malheureux qu'ils sont hors-la-loi ?

Dans la jungle, la savane, les groupes d'animaux sauvages ne font pas mieux. Pas de place, plus de place pour les faibles ! Il en va de même dans nos sociétés modernes, atomisées, où l'individualisme est érigé en valeur suprême, où les jeunes et les moins jeunes, qui ne sont pas ou plus dans le marché du travail, pas ou plus dans la production, consommation, exploitation, se voient rejetés, écartés, exclus, les maillons faibles.

THIERRY

RESISTER, C'EST DEJA NE PLUS ÊTRE UNE VICTIME

CherEs amiEs de l'Envolée, chers enfants, chers poteaux guérilleros,

Je vous présente la lettre ouverte (cf le numéro 14) que j'ai envoyée au magistrat instructeur en charge du dossier de mes fils Cyril et Christophe Khider. J'espère qu'à défaut de m'apporter des solutions, le juge répondra à mes questions.

Je sais que j'avance en territoire ennemi; la victimisation n'est pas l'arme que j'aurais choisie d'instinct et en priorité pour me défendre, mais que c'est celle qui fonctionne le mieux sur la base du concept créancier-débiteur : tu dois, tu paies, avec le spécialiste au milieu pour déterminer combien tu dois donner et surtout à qui. La victimisation est une arme de destruction massive, une technologie de pointe, une véritable chaîne dont le maillon le plus faible est la victime du suivant, le tout dans la perspective de productivité intense de ce business.

Malgré cela, j'ai décidé en toute connaissance de cause de me battre contre la justice même si je dois utiliser son artillerie lourde.

Raconter, dire, écrire, c'est déjà ne pas ou ne plus vouloir être une victime, c'est refuser de creuser le trou, l'échine ployée; c'est vouloir en sortir.

Pour l'heure, dans l'histoire de mes enfants par exemple, les "victimes" deviennent les "bourreaux", les "bourreaux" devenant à leur tour les victimes. Tout est question de subjectivité, de point de vue, tout dépend de quel côté on tient la lorgnette, la victime n'étant pas toujours celle que l'on croit.

Quant à Christophe et Cyril, la justice, dans sa démarche de recouvrement de créances, leur a tricoté un costume de coupable, du sur mesure, avec une cravate assortie qui leur écrase déjà la trachée. Les pauvres surveillants, en particulier celui qui a tiré sur l'hélicoptère, ont enfilé leurs grenouillères en éponge-velours d'anges innocents. Ils ont planqué les cagoules dans leurs poches, ça peut toujours servir si le débiteur n'est pas enclin à se laisser déposséder de sa vie. On grimpe encore un échelon et on torture la famille dans cette optique de " remboursement " à tout prix, créant ainsi de nouvelles victimes de ce vrai-faux commerce équitable.

Personne ne s'interroge sur le fait qu'unE condamnéE auquelLE on ôte la vie par le biais d'une peine d'élimination dont tout espoir a été banni n'aura de cesse de s'évader ; une évasion est une réaction née de l'instinct de vie.

Un frère, une sœur, un proche qui donne un rein, un bout de foie ou de la moelle osseuse à celui qui en a besoin s'inscrit dans la même logique d'amour que celui qui offre un hélicoptère en vue d'une greffe de vie et de liberté. C'est le même mécanisme affectif qui se met en place. Qui oserait affirmer que dans un cas de détresse extrême, il n'aimerait pas voir arriver son frère, sa sœur ou un proche pour le sauver ? Si celui-là existe, qu'il me jette la première pale.

Je suis engagée dans un combat contre la fatalité sécuritaire et l'inertie du "ça ne sert à rien". J'ai décidé de faire cette lettre ouverte au juge ainsi que des dépôts de plaintes antérieurs, présents ou futurs, au moindre débordement de la justice et de la pénitenciaire ; ces deux institutions ayant tendance à oublier les lois.

J'exige un procès équitable pour mes fils et la vie sauve pour ma fille et moi. J'en ai assez que nous recevions, elle et moi, de l'aide humanitaire d'une main (sous forme de trithérapie), et de l'autre la mort sous forme de convois exténuants et tuants vers ces taules concentrationnaires et de plus en plus éloignées.

Je m'adresse à tous ceux et celles qui en ont marre de subir le joug vengeur et barbare de cette justice ; une justice qui tend à nous séparer de nos familles, une justice qui nous prive de notre courrier, de nos dessins d'enfants, une justice qui nous excentre à outrance. Une justice qui fouille détenus et familles au plus profond de leur intimité dans des conditions inqualifiables : une espèce de " tournante " à la mode flico-pénitenciaire puant la bavure à cent mètres pour le visiteur poussé à bout.

Une justice qui met sur un pied d'égalité, en bas de l'échafaud symbolique, le mis en cause et sa famille. Je m'adresse à tous ceux et celles qui en ont marre de subir les brimades en tout genre, les assauts massifs et répétés de la pénitentiaire, les actes de barbarie et les humiliations .

AmiEs guérilleros, venez rejoindre les rangs de ceux et celles qui refusent la démission totale et l'abdication des personnes détenues. Devant le viol en réunion des droits de l'homme par ceux qui les ont mis en place, ne laissez plus rien passer, écrivez, dénoncez, déposez des plaintes, mobilisez leur temps et leur énergie, luttez pied à pied. Pendant qu'ils sont occupés par les tribunaux administratifs, ils gardent leurs matraques et leurs cagoules dans leurs poches.

Ne nous laissons pas broyer par les mâchoires acérées du piège sécuritaire, car si nous attendons un sursaut d'humanité de leur part en nous vautrant dans un fantasme de revanches futures, le piège se refermera inexorablement sur nous. Il ne restera plus d'autre solution que de se bouffer la patte pour s'extraire de ce présent indicible et mortifère.

Il ne faut surtout pas rentrer dans cet autre concept à la mode du " je ne peux pas faire le deuil tant que l'autre, en face, n'a pas payé par des moyens financiers, par son travail, ou de sa vie ".

J'ai beaucoup de mal à comprendre les gens qui après la disparition d'un proche ou sa mise en fauteuil roulant (suite à un accident de voiture par exemple), sont persuadés que si le coupable prend une peine de prison à perpétuité, ça le ramènera à la vie ou ça lui rendra l'usage de ses membres ; comme si une telle condamnation pouvait apporter une espèce d'équilibre dans leur vie, une sorte de redistribution du malheur.

Pour ma part, j'ai constaté lors du décès de ma mère, il y a quatre ans, qu'accuser l'hôpital ou le destin m'empêchait de lui laisser sa place. La plus belle façon de la faire vivre était de reprendre le flambeau de son combat pour les siens, qui aujourd'hui encore éclaire ma vie et notre famille.

La vengeance est stérile, surtout quand elle poignarde la souffrance dans le dos.

CATHERINE

LETTRE A MON ASSASSIN

Quand tu liras ces quelques mots, je ne sais pas où tu te trouveras : soit chez toi, soit en prison, selon le taux d'alcoolémie que leur machine à mesurer l'ivresse aura révélé. Pour moi ça ne change de toute façon pas grand-chose, car il faut bien reconnaître que tu ne m'as pas loupé. Je ne sais pas si tu imagines ce que ça fait de se faire faucher de plein fouet par une bagnole, mais crois-moi c'est plutôt radical. Surtout qu'à mon avis tu roulais au moins à 140 et t'avais oublié d'allumer tes phares. Bref, je n'avais aucune chance, j'étais certain d'y rester. C'est fait, je suis mort et bien mort.

Et, pour ça, je t'en veux.

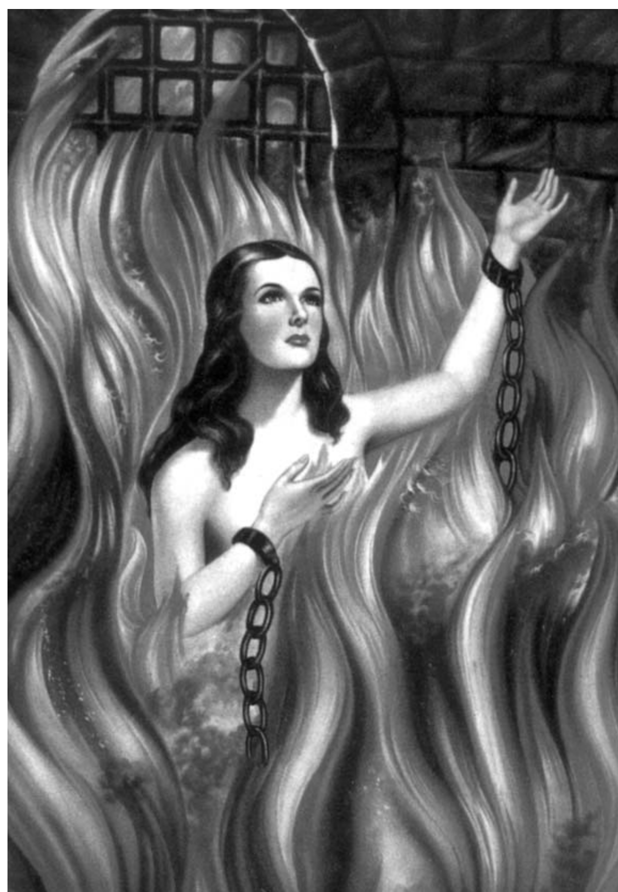
Pourtant, je me voyais bien traverser encore un bon petit bout de vie, et puis je n'avais vraiment pas envie de mourir comme ça. A vrai dire, je n'étais pas vraiment prêt à crever et j'imagine avec une grande douleur la surprise et le chagrin que doivent connaître mes proches en ce moment.A leurs yeux, te voilà rentré dans la grande famille des assassins, en tous les cas tu leur auras pris une vie.



Pour moi, c'est fini et pour toi ça commence. Si j'étais un bon citoyen, respectueux des lois républicaines, confiant en la justice de son pays, je te souhaiterais un procès au terme duquel tu serais condamné pour expier ta faute. Je te le dis tout de suite, ce n'est pas ma tasse de thé. Mais je vais me faire quelques instants l'avocat du diable, et t'expliquer que, même en admettant une logique à laquelle je ne souscris pas, je ne pourrais être satisfait. Alors que tu as commis un meurtre, sans me laisser aucune chance de me défendre contre une arme digne de ce nom, tes risques judiciaires sont minimes; à tout casser, tu peux te retrouver avec une inculpation d'homicide involontaire ; si tu as un bon avocat tu pourras le faire requalifier en coups et blessures ayant entraîné la mort, et si tu es un Blanc avec un petit boulot et un passé tranquille, tu auras toutes les indulgences du tribunal. Tant mieux pour toi ! Pourtant, quelle est la différence entre toi et un braqueur qui tue un flic pour se défendre ? Il est à peu près certain de se manger vingt ans, voire perpète, alors qu'il avait au moins une bonne raison de tuer : c'était lui ou l'autre, et il aurait certainement préféré se tirer avec la caisse sans faire de grabuge. Mais la justice confond volontairement dans ces cas de figure l'intention première et les faits connexes. Il est autant jugé pour le vol que pour l'échange de coups de feu pendant la tentative d'arrestation. Entre nous soit dit, j'aurais bien aimé voir ce qui se serait passé pour toi si tu avais écrasé un agent de la circulation en service… Il y a, aux yeux de la justice, même si c'est un non-sens puisqu'elle se prétend aveugle, deux sortes de meurtriers, ceux qui, pour une raison ou une autre, commettent un acte involontaire, irresponsable ou nécessaire et ceux qui tuent volontairement, froidement. En réalité, il y a ceux qui commettent un délit conscient contre l'ordre établi et ceux qui commettent un impair malheureux sans mettre en péril pour autant la société. Il est bien rare que les juges et les jurés ne se montrent compréhensifs envers les crimes passionnels, qu'il s'agisse de défendre son honneur ou sa voiture, alors qu'un cambriolage même sans dommages corporels heurte facilement la fibre propriétaire des magistrats. Tiens, regarde, un bon exemple : un flic qui tue dans l'exercice de ses fonctions – en général il n'a aucune raison de le faire – est inculpé du même délit que toi, comme un accident de la route ; un individu reconnu comme appartenant à une association de malfaiteurs ou de bande armée encourt une peine bien plus importante même s'il n'a pas tué. Dans les tribunaux, la violence se mesure bien plus dans son degré d'animosité envers l'État que par la douleur qu'elle pourrait engendrer. Ne te méprends pas sur mes propos, je ne regrette pas que tu ne puisses être plus lourdement puni, je déplore cette idée même de la punition. Je ne souhaite la prison à personne, même pas à mes ennemis, même pas à mon meurtrier. J'ai moi-même connu les rigueurs des geôles républicaines pour avoir bousculé un policier qui me manquait de respect, le peu de temps que j'y ai passé m'a largement suffi pour comprendre que la prison ne sert à rien sinon à détruire ceux qui ont le malheur d'y aller. Je tenais à être au moins aussi élégant que le duc de Berry demandant inutilement à Louis XVIII la grâce pour son assassin, encore que mon vœu envers toi puisse être aussi vain, puisque la justice peut décider, contre l'avis de la victime, de punir, même si l'on préfère se sentir l'unique dépositaire de sa mort : raison d'État oblige.

J'ai profité de quelques moments comateux pour penser plus précisément à tout ça, et je ne vois personne d'autre mieux placé que toi pour m'écouter. Dans d'autres circonstances, tu aurais pu te moquer de mes divagations, mais dans ta situation présente tu es bien obligé de m'écouter. Tu vois, je ne tiens vraiment pas à faire des distinctions dans tout ça, je ne tiens pas à rentrer dans le détail des peines, celles qui seraient justes ou celles qui ne le seraient pas. Je ne me suis jamais senti l'âme ni d'un juriste ni d'un policier de mon vivant ; donc ce n'est pas aujourd'hui, alors que je suis mort, que cela va commencer. Comme je ne sais pas du tout à quoi tu ressembles, je me permets de te dire que la justice est celle des riches : cela peut paraître une évidence, mais elle est toujours bonne à rappeler. Tout ce qui est nécessaire à la survie de ce système, fût-il littéralement monstrueux, n'est pas justiciable. Et ce n'est pas le fait que quelques pantins sont soi-disant livrés en pâture aux piloris médiatiques qui peut démentir cette évidence que la justice est celle très partisane des démocraties occidentales. Mais bon, ce n'est pas exactement comme ça que je voulais aborder la question. Ce qui m'inquiète davantage, c'est qu'il est de plus en plus difficile de se prendre en charge. Tout est délégué à des institutions et ça crée des tares plus ou moins

irréversibles. Prends l'exemple révélateur de ce guide de haute montagne qui a eu un accident avec des mômes, tu te souviens, certains sont morts pendant une ascension. Et bien, quelques parents ont déclaré que, pour qu'ils puissent accepter le décès de leur enfant, ils avaient besoin que le guide soit condamné à une peine d'emprisonnement : je ne mets pas leur sincérité en doute, je suis simplement effaré par la nature de ce besoin. Faut-il vraiment que notre volonté soit malade pour en arriver là ! Cela signifie qu'il n'est plus envisageable de résoudre quelque conflit que ce soit, de digérer une douleur même très importante sans faire appel à une autorité extérieure : la justice est en train de devenir une médecine, quasiment une psychanalyse nécessaire pour les victimes. Ca a commencé par les applaudissements bêtes et méchants des foules devant des charrettes de suppliciés, comme pour exorciser une peur indicible de se trouver à la place des condamnés et aujourd'hui ça se perpétue dans une mise en scène générale des règlements de compte : il est désormais pratiquement obligatoire de se faire seconder par un huissier de justice pour se séparer de son conjoint. Bonjour la société d'assistés ! Je comprends que tout le monde ne puisse pas imiter le geste de ce docteur belge dont j'ai oublié le nom… Rappelle-toi, celui qui avait voulu discuter avec le meurtrier de sa femme, car il avait besoin de comprendre lui-même ce qui s'était passé pour accepter sa douleur. Une fois son deuil accompli, il s'était rendu compte que l'assassin s'était de toutes façons condamné lui-même et il avait tenu à témoigner en sa faveur pendant le procès. Je ne suis pas certain de parvenir à un tel degré d'intelligence moi-même, pourtant je suis persuadé que c'est une bonne solution. Mais de là à porter plainte pour un oui ou pour un non !



Et puis, il y a autre chose. C'est que du coup la justice est en train de se donner une nouvelle virginité ; du temps des tyrans et des rois, on ne pouvait pas se tromper : lorsqu'il rendait un jugement, il était juste qu'il soit partial. Maintenant, la justice est comme la face noble et incorruptible du pouvoir, comme si elle en était séparée, comme si elle n'en était pas une des béquilles les plus fortes. Tout le monde sait que les politiques sont pourris, que l'économie rapporte aux plus puissants, que les pays riches vivent sur le dos des deux tiers de la planète, etc. Tu connais la chanson, elle est jouée quotidiennement sur les chaînes de télé. Mais on se rassure en pensant que les démocraties feront vaincre l'idée du droit. Droit international, droit pénal, droit de l'homme, droit des femmes, droit des enfants, droits des animaux et j'en passe. Le mot droit est devenu synonyme de liberté, de bonheur, on le chante en toute occasion sans même se souvenir qu'il appartient au monde exclusivement juridique. Et même quand on s'en souvient, comme la justice est le garant quasiment divin de nos démocraties, ça revient au même. C'est comme un coup de baguette magique, ou comme un cauchemar, selon ce que tu penses ! Tu n'as pas le droit, alors moi j'ai le devoir de te conduire devant ceux qui s'occupent de ces questions : prétoires, dépôts, prisons. Même si je n'ai rien à voir avec la question, même si je n'ai subi aucun préjudice. Une société de citoyens responsables et actifs ? Tu parles, un monde de flics inconscients qui condamnent tranquillement, oubliant que cette logique peut aussi se retourner contre eux ! Je ne te le souhaite pas, mais tu risques fort de l'apprendre à tes dépens. Cette idée d'une équité possible dans une société fondamentalement inique semble se glisser sournoisement un peu partout. Je me souviens d'avoir été choqué d'entendre dans des manifs ces dernières années le slogan de «police partout, justice nulle part»: c'est bien entendu la constatation de l'absence de justice, mais la façon dont c'est exprimé laisse planer le doute, comme si on pouvait être satisfait un jour par la justice de ce monde, comme si il pouvait y avoir une différence entre la police et la justice, alors que ce sont les deux mamelles indissociables d'une même mère porteuse de profits, d'inégalités, de pouvoirs. Le vrai cri descriptif serait celui de « police partout, justice partout ».

Bon, je m'emporte, je m'emporte, et dans mon état, ce n'est pas raisonnable. Si tu échappes à la justice nationale, comme je te le souhaite vivement, il se peut que tu aies quelques problèmes avec mes proches qui auront des difficultés à oublier ton geste. La douleur est d'autant plus grande pour eux que ma mort est aussi absurde que soudaine. Tout ça parce que tu jouais les Fangio. Je vais leur envoyer un petit mot en ta faveur, mais ce sera à toi de te montrer intelligent. Inutile de chercher à fuir tes responsabilités, ou à mentir, ou à proposer des dédommagements. Tu ne seras pas devant des magistrats mais devant des amis qui ont mal à cause de toi. Essaie de le comprendre et de le partager ; je ne peux rien te promettre, je ne sais même pas quelle aurait été ma réaction si c'était arrivé à une personne importante pour moi ! Tout ce que je peux te dire est que tu pars avec une petite chance, il nous est parfois arrivé de rêver et de réfléchir à la façon dont pourraient se régler les différends dans un monde sans état et sans argent, dans un monde sans délégation de pouvoir, dans un monde sans prisons. Mais bon, le réflexe de la punition est bien ancré et l'instinct, même s'il est stupide, peut encore prendre le dessus.

Moi, ou plutôt ce qu'il en reste je ne peux que te répéter ma déception de quitter le monde des vivants de cette façon, j'aurais préféré qu'on se batte en duel, qu'on se saoule à mort si jamais il était écrit que notre rencontre se conclue nécessairement par mon décès. Tu ne m'as pas laissé le choix des armes, alors, sans pour autant te condamner à une « perpète dans ta tête » comme on dit, je me contenterai de venir hanter quelques-unes de tes nuits, ça me soulagera sûrement un moment et puis tu me dois bien ça, espèce d'assassin !

En espérant que ça te fasse réfléchir un peu, je te promets quelques savoureux cauchemars.

Avec rancune.

Le fantôme de ta victime

DE L'ORGANISATION COLLECTIVE DE LA VENGEANCE

Il est toujours choquant à l'issue d'un procès d'entendre le journaleux de service interviewer la victime instituée sur le même ton qu'un commentateur sportif à la fin d'un match :
“ Alors, vous êtes satisfait du score ? ”
Il est encore plus choquant d'entendre la désignée victime exprimer sa déception et déplorer la clémence dont aurait bénéficié le jugé coupable : “ Il a pris quatre ans, il aurait dû en prendre vingt, je suis déçu, c'est ça la justice ? Ben elle est belle, la justice ! ”
Parfois c'est à l'énoncé même du verdict que la(les) victime(s) instituée(s) hurlent leur frustration et leur colère.
Un des effets de la victimisation est, sous couvert de l'assistance apportée à la “ victime ”, de légitimer et d'exacerber son désir de vengeance.
Rares sont les procès où les familles (au moins certains de leurs membres) de la “ victime ” et du “ coupable ” viennent se parler. Acte d'intelligence, acte d'ouverture vers l'autre, qui grandit ceux qui l'accomplissent. Acte que le procès a favorisé… ou plutôt qu'il n'a pas réussi à empêcher ?

Il est juste de se venger
Le constat a déjà été fait : le système pénal est fondamentalement orienté par l'exercice de la vengeance envers l'auteur d'un délit ou d'un crime. À un acte parfois commis sans préméditation, son auteur étant agi par une impulsion, répond l'exercice organisé d'un sadisme collectif.
De quoi faire naître ou renforcer dans son esprit le sentiment de n'avoir été qu'agressé par le déroulement du procès, d'y avoir été fondamentalement nié. De quoi alimenter chez lui le désir de se venger ; se venger de la société, de la justice… Et s'il réalise ce désir, cela viendra justifier le dispositif de répression policier, judiciaire et carcéral. Il est bien connu que le désir de vengeance peut créer une chaîne sans fin d'agressions et de destructions mêlant des individus et des groupes communautaires ou non.
A cet endroit, il est nécessaire de s'interroger sur le sens du mot “ vengeance ”, en n'oubliant pas, pour ceci, de faire appel à la subjectivité et à l'affectivité qui en savent souvent bien plus sur le sens des mots que notre intellect et sa prétendue objectivité.
Alors la vengeance, c'est quoi ? Quelle est cette alchimie qui a fait baver des générations sur les pages du Comte de Monte-Cristo ? Le désir de vengeance est le désir de répondre à une agression par une agression, tout en en tirant en plus de la jouissance. Le mot terrible est lâché : la vengeance provoque un bonus de jouissance. La recherche du fameux “ dédommagement moral ” invoquée dans la définition du mot n'est que le moyen intellectuel de maquiller l'enjeu profond de la chose : se venger fait jouir. Je me venge parce que ça me fait jouir.
Sincèrement, vous pensez que certains iraient pour se venger jusqu'à mettre leur vie en jeu s'il s'agissait de n'obtenir qu'un simple dédommagement moral ? Vous rigolez ?
La vengeance plonge ses racines dans la pulsion d'agresser, de détruire, de tuer, dans la pulsion de mort dirait papa Freud, et elle se nourrit de la jouissance qui en résulte. Elle a à voir avec le sadisme.
Cela peut nous amener à comprendre que pour une personne isolée réaliser un désir de vengeance n'est jamais simple. Cela peut l'être au niveau de la réalisation concrète des choses, mais pas au niveau du vécu, comme dirait le grand philosophe José Arthur. En d'autres termes, faire avec la jouissance n'est pas une partie de plaisir. Elle est terriblement angoissante et la vivre à ciel ouvert, la vivre pure en quelque sorte, n'est pas possible. A partir de là vous comprenez une autre raison du succès du roman d'Alexandre Dumas : le lecteur fantasme qu'il est devenu la toute-puissance surhumaine du comte de Monte-Cristo, qui gère sa vengeance comme si c'était une chose normale, ne posant pas de problème particulier.

Rapports entre sadisme individuel et sadisme collectif
Si l'on peut comprendre qu'une personne soit prise dans un trip de vengeance jusqu'à l'obsession et ne puisse s'en défaire, comment comprendre que ce même moteur puisse fonctionner dans des groupes censés constituer l'élite de la société et assurer la qualité des institutions et des lois ?
C'est que, à côté du fantasme individuel, l'humain n'a eu de cesse, depuis la nuit des temps, de construire, avec ses congénères, des groupes organisés, avec des croyances, des normes et des lois, dont la fonction majeure est la gestion collective de tout ce qui lui pose problème. Le groupe est conçu à l'image de l'individu, mû par des pulsions de vie et de mort, et cherche principalement à s'en accommoder, sans essayer de comprendre comment les choses se passent.
Le groupe met en place des structures, des symboles, il fabrique des mythes (c'est-à-dire des histoires “ prêt-à-porter ” destinées à être crues par tous les membres du groupe), il produit des lois et l'individu social, soulagé d'une partie de son fardeau, reste le même en profondeur, pour le meilleur et pour le pire. Il n'investit pas le collectif comme un outil privilégié dans le travail de recherche de la vérité et de la liberté, mais comme une béquille et un lieu potentiel de satisfaction pulsionnelle.
Il n'est pas étonnant dans ces conditions de retrouver à l'œuvre dans le fonctionnement des institutions, notamment de la justice, par le biais de la pénalisation, un sadisme collectif. Les acteurs institutionnels trouvent là un moyen assez confortable de satisfaire leur pulsion sadique individuelle, la civilisation fournissant à la fois le cadre de la chose et sa dissimulation. Il s'agit pour eux d'un bénéfice essentiel, qui entre pour une part non négligeable dans leur motivation, dans leur désir d'occuper de tels postes de pouvoir.

L'homme ne descend pas du singe, il a habillé le singe d'un costard et en appelle à Dieu ! On pourrait en rire. Ça vaudrait mieux d'ailleurs, pour le petit confort personnel. Puisque réalité, vérité et liberté sont impossibles à atteindre, dans le sens où le travail qu'elles exigent ne permet que de, petit à petit, s'en rapprocher, les singes costumés ont résolu le problème par la facilité : dans l'hallucination, la croyance et l'aliénation, ça baigne. C'est cool. Allez, encore un p'tit cacheton à la banane, ça sera encore plus cool !

NO LAND'S MAN

L'ADN ET SES « VICTIMES »...

Depuis une dizaine d'année, de nouvelles mesures spécifiques prises pour des populations dites « dangereuses » (mesures sécuritaires) ou pour des populations dites « à risque » (mesures sanitaires et médicales) se généralisent. Des mesures d'exceptions deviennent la règle puis la norme et la loi. Dans ce cadre général, on assiste à l'extension du domaine d'application de la génétique dans les politiques des Etats et des entreprises. Les recherches en génétique humaine d'abord réservées aux maladies dites héréditaires sont généralisées à un nombre toujours croissant de maladies courantes (les prédispositions génétiques à l'asthme, à l'obésité, à la schizophrénie, aux maladies professionnelles, aux comportements violents). De même, le fichage policier créé à la base pour enregistrer les profils génétiques des « délinquants sexuels » s'est très vite étendu à l'ensemble des populations « dangereuses » ainsi qu'aux victimes et aux suspects. S'appuyant principalement sur des associations de victimes ou de malades, cette extension se traduit par une prolifération considérable de banques de données génétiques allant de quelques milliers d'individus à l'intégralité de la population de certains pays. Avec la mise en place d'un tel dispositif technique se profile une convergence pratique entre les logiques sanitaires de contrôles avancés et des mesures sécuritaires d'apparence plus classique. Les vieux fantasmes scientistes de contrôle total du vivant et l'éternel arrière-fond du déterminisme biologique continuent de s'insinuer dans les pratiques policières et médicales. L'empreinte génétique est d'ores et déjà bien plus qu'un identifiant ; elle est le rêve de ceux qui entendent nous programmer ou nous déprogrammer.

Qui vole un jour, viole toujours !

Au cours des années 1990, sur fond de multiplication de fichiers de tous types, l'apparition des fichiers génétiques dans tous les pays riches s'appuie principalement sur les associations de victimes de crimes. Si l'on prend l'exemple de la France, toute l'argumentation de la Loi sur la sécurité intérieure qui a mené les mesures sécuritaires que l'on connaît et la dernière extension du Fichier national des

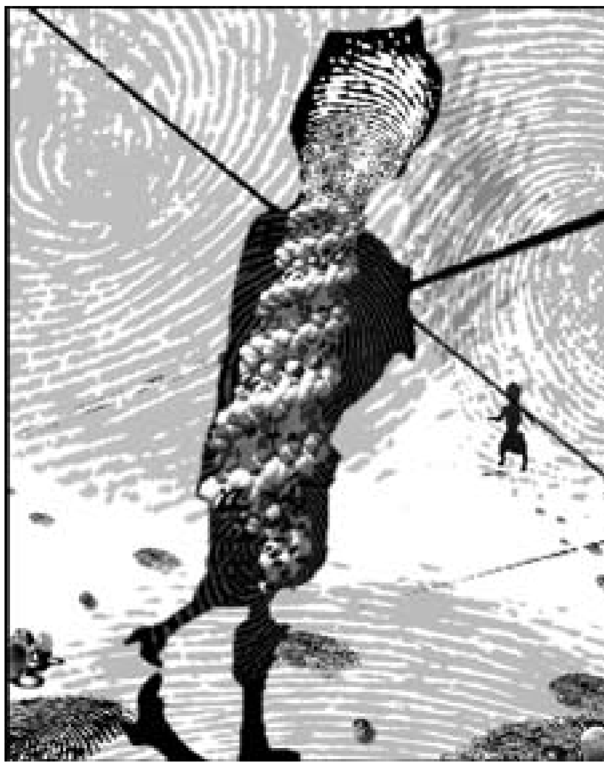


empreintes génétiques (FNAEG), repose sur une seule idée : le droit des victimes, que l'on retrouve forcément parmi « les gens plus modestes » et à qui l'Etat « ne doit plus dénier le droit d'avoir peur s'ils ont peur ». « Ces dispositifs sont d'abord motivés par deux préoccupations qui les transcendent toutes : celle de l'attention que nous portons aux victimes d'aujourd'hui et celle que nous devons avoir pour éviter des victimes demain » expliquait alors Nicolas Sarkozy. L'extension du fichier génétique aux empreintes de tous les individus condamnés pour crimes et délits ainsi qu'à toutes les personnes mises en cause, est présentée comme la mesure phare de la loi. « Est-ce réellement choquant de pouvoir identifier des personnes soupçonnées de viol ou de proxénétisme ? Je ne le crois pas. Par contre, j'ai été meurtri, je dois le dire, de devoir expliquer aux parents des jeunes tués dans la Somme qu'il serait difficile de retrouver l'assassin faute de disposer d'un fichier adapté alors qu'au Royaume-Uni on résout 60 000 affaires par an grâce aux empreintes génétiques ». Depuis sa création en 1998, le FNAEG, inclut les empreintes des « délinquants sexuels » ; alors qu'il a été originellement crée pour cela (à la suite notamment des bruyantes affaires Dickinson et Guy Georges) l'ex-nouveau premier flic de France s'appuie une nouvelle fois sur le désarroi des familles de victimes de viols pédophiles pour justifier le passage à la troisième et dernière étape de l'extension du fichier. Avec la loi sur la sécurité intérieure (18 mars 2003) c'est la quasi totalité des personnes arrêtées pour crimes et délits d'atteinte aux biens et aux personnes qui doivent cracher. Sans oublier les victimes et les suspects. La période des prélèvements massifs et spectaculaires peut commencer. Ce sont les personnes qui sont déjà sous contrôle effectif de l'État qui serviront de population test : 1300 détenus les 20-22 octobre 2003 à Loos, Gradignan, Neuvic et Muret ; 730 détenus entre les 19 et 26 février 2004 à Oermingen, Montmedy, Draguignan ; les jeunes des Centres éducatifs fermés (Mont-de-Marsan en avril 2004…). L'État justifie cette extension par un appel au bon sens ordinaire : sans un grand nombre de données, il est impossible de fournir des tests identifiants et les banques sont inefficaces. Il s'agit en fait de travailler au nom de populations marginales, sur des populations cobayes, avec la volonté avouée d'étendre le champ d'application à toute la population : au nom des violeurs on fait des collectes en prison avant de prélever chez tout le monde. Et ces mêmes textes d'insister en permanence sur les réflexes à acquérir et la nécessité de former et mobiliser les acteurs de terrains ; « L'efficacité du FNAEG tient à celle de son alimentation. Son apparition récente dans l'univers policier est son principal handicap : il sera pleinement opérationel lorsqu'il sera rentré dans les habitudes policières et que chaque affaire donnera lieu à un prélèvement… » .

Il s'agit ici encore d'imiter le grand frère britannique (et sa banque de données génétiques incluant « suspects, victimes, volontaires »), présenté par toutes les polices européennes comme le modèle à

atteindre. La *National DNA Database (NDNAD)* a été mise en place parmi d'autres mesures sécuritaires (dont la construction de nouvelles prisons et leur gestion privée) dans le cadre du « *Criminal Justice and Public Order Act* » voté en 1994. Dans un pays où la tradition libérale prétend protéger les libertés individuelles et a toujours empêché l'apparition des papiers d'identité, l'empreinte génétique apparaît aux autorités comme une solution de contournement miracle. L'Etat espère détenir enfin le moyen de contrôler ces classes populaires dont Thatcher a maté dans le sang les révoltes des années 1980 et, entre autres, cette nouvelle génération d'activistes libertaires qui s'oppose en actes (occupations, sabotages) à la construction routière dans les années 1990. Désormais, un individu arrêté laisse une trace indélébile dans un fichier et les « coupables d'aujourd'hui ne peuvent plus nier être les coupables d'hier ». Chaque année voit l'augmentation exponentielle du nombre d'échantillons entrés dans la base : de l'introduction de 3000 échantillons prélevés sur les scènes de crime en 1995, on est passé à l'ajout de 66 000 échantillons pour la simple année 2003 ; de 40 000 empreintes individuelles entrées dans la base en 1995 on est passé à 500 000 par an depuis 2000. Là aussi on insiste en permanence sur le travail de « routine ». Les exemples mis en avant par la *NDNAD* pour faire sa promotion insistent tous sur les conséquences bénéfiques du réflexe de prélèvement systématique. On peut citer la modestement nommée « opération phénix » : un individu arrêté en 2003 en train de pisser à la sortie d'un *pub*, prélèvement de routine, recherche d'une éventuelle correspondance, bingo ; son empreinte correspond à celle collectée dans le cadre d'une enquête pour viol ; l'opération « *Flame* » qui fait tomber une bande de braqueurs à cause d'un prélèvement ADN dans une affaire de violences conjugales, ou encore J.W arrêté en 2001 pour le vol de 14 euros de marchandises dans une épicerie, coupable de deux agressions sexuelles sur mineure en 1988. Systématiquement les promoteurs de la base insistent sur des correspondances entre des affaires de statut et d'importance différents et trouvent un moyen de « valider scientifiquement » les deux théories criminelles de base : « Déviant un jour, déviant toujours » et « Qui vole un œuf vole un bœuf ». La banque britannique peut ainsi contenir en à peine 8 ans les profils génétiques de prés de trois millions d'individus.

En plus de ce travail quotidien des forces de sécurité étatique, la Grande Bretagne travaille à la mise au point de nouvelles méthodes d'alimentation et d'identification. La mobilisation pour l'alimentation des fichiers commence à se généraliser à l'ensemble de la société. Ainsi, en septembre 2004 le maire de Londres remet 2500 « *Kits globstopper* » aux chauffeurs de bus, contenant chacun deux tampons, des gants, un sac. Les employés doivent ainsi recueillir eux-mêmes et conserver la salive des lascars qui auraient craché dans les transports. Ils doivent permettre d'identifier puis d'« inculper soit pour nuisance publique soit pour coups et blessures » ces mauvais citoyens. Mais cette « bus attitude » à l'anglaise, n'est que le poste avancé du citoyennisme génétique qui se dessine. Lors d'une récente affaire d'homicide involontaire, la police scientifique britannique a expérimenté avec succès une nouvelle technique de « profilage génétique » qui fait effectuer un saut à la fois quantitatif et qualitatif au fichage des populations. Les autorités ont testé ce qu'il sera désormais convenu d'appeler une « recherche familiale ». Le principe est simple : comparer l'ADN trouvé avec les empreintes contenues dans la base de données en cherchant non plus une correspondance exacte mais une empreinte ressemblante. Lors de cette première expérimentation, un garçon a été identifié à partir d'un brin d'ADN laissé sur une brique lancée dans un pare-brise alors qu'il n'était pas encore répertorié génétiquement. L'étude de l'échantillon a d'abord permis aux policiers de déterminer qu'il s'agissait d'un « mâle de race blanche ». Ensuite, ils ont établi une liste de 25 noms d'hommes blancs de moins de 35 ans dont les empreintes génétiques contenues dans le fichier national se rapprochaient de l'échantillon trouvé. Les autorités ont alors convoqué ces hommes puis leurs proches (frères, fils, cousins) à qui ils ont fait des prélèvements de salive. Dans le lot se trouvait un jeune homme dont l'empreinte correspondait exactement à celle de la brique. Ce dernier a avoué avoir voulu « gêner les conducteurs et interrompre le flux » et il a pris 6 ans ferme. Désormais, quiconque a eu maille à partir avec les forces de sécurité étatique devient donc, à son insu, un potentiel citoyen-relais, une sorte d'indicateur passif, une menace latente pour son entourage familial. Tout le monde est donc déjà concerné et les dispositifs légaux et techniques promis par les divers gouvernements pour éteindre le fichage génétique à l'ensemble de la population viendront simplement huiler et vernir une réalité existante.



« La logique proactive » et l'anticipation des risques

Dans l'ambiance spectaculaire d'un « terrorisme de proximité » qui devient lui aussi bio (après les poulets et le vin bio, le bio-terrorisme), alors que la société est censée être « fragilisée par des zones de non-droit », la stigmatisation de populations dangereuses (prisonniers, jeunes, pauvres) et l'insistante mise en scène de la figure de la « victime » (de catastrophes, de viol, de vol) servent de moteur au contrôle social technicisé. L'extension des fichiers sur fond de croyance religieuse dans la technique est réelle mais il s'agit maintenant de savoir si le « kit de prélèvement » génétique doit être simplement pris comme une nouvelle arme appelée à pendre à la ceinture des flics, matons et autres GPSR (Groupe protection sécurité RATP), à côté des menottes, du tonfa, du calibre et de la gazeuse, ou s'il relève d'une autre logique. Comment l'identification génétique, trouve-t-elle sa place dans le régime général de contrôle ?

Depuis une dizaine d'années, bien avant le 11 septembre 2001, le travail des agences de contrôle, qu'elles agissent localement (avec les Contrats locaux de sécurité), nationalement ou internationalement (avec Europol), s'organisent de plus en plus autour de la collecte et le croise-

ment de fichiers venant d'horizons différents : on « décloisonne » les fichiers du public –sécurité sociale, impôts- et du privé – assurances, organismes de crédit, supermarchés- pour les mettre en rapport avec des fichiers de police, *idem* au niveau européen. Néanmoins, y a-t-il, pour ces conclaves d'experts de l'insécurité, une logique de fond à cet entassement et recoupement infini d'informations ? En fait, ces criminologues galvanisés par la puissance de calcul informatique souhaitent avec tous ces fichiers en finir avec la pure logique de répression individuelle «qui intervient toujours trop tard» et celle de prévention « toujours impuissante à enrayer la violence ». Il s'agit d'y substituer une pseudo trouvaille : la logique proactive. « Pseudo » car il ne s'agit que de tenter d'actualiser encore une fois de ce que tentèrent déjà les blouses blanches du 19è siècle (voir encart p20). Les polices veulent agir avant la commission de l'infraction par le recueil d'informations destinées à anticiper les comportements des individus et groupes dangereux. L'enjeu n'est plus l'infraction en tant que telle mais le « signal » qu'une infraction pourrait être commise par un individu ou un groupe potentiellement à risque. Il s'agit moins de punir que de surveiller, gérer des flux et des groupes de populations afin de les normaliser…On pose statistiquement, méthodiquement, scientifiquement, les repères de populations à risque et on fabrique des profils qui doivent permettre l'émergence de « savoirs anthropologiques futurs » .

Avec les fichiers d'Europol, le profilage se resserre, la surveillance s'affine à l'échelle européenne. Contrairement à Interpol qui ne fiche que les « criminels effectivement recherchés par la justice », Europol inscrit les « personnes susceptibles de passer à l'acte ». S'y retrouvent : les personnes recherchées, les suspects non encore soumis à une procédure d'enquête judiciaire, les informateurs, les témoins possibles, c'est-à-dire les personnes qui peuvent être appelées comme témoins parce que voisins ou collègues d'un suspect, les victimes ou les personnes susceptibles de l'être. Ces fichiers nominatif dans chaque pays, inscrits dans les différents services de police et de sécurité (publics ou privés), reconstituent des parcours individuels et sociaux, marquent des territoires et des frontières entre les populations à risque et les autres, analysent et décident qui est dangereux. Ce durcissement de la surveillance polarise le travail de la police à deux niveaux. D'un côté, une masse de personnels est chargée d'assurer la visibilité de l'Etat sur le territoire (voir et être vu) et de récolter l'information, d'être les auxiliaires de la justice, des mairies, préfectures. Il s'agit des éducateurs, enseignants et autres travailleurs sociaux mobilisés par les projets Sarko 2 et Benisti. En même temps, à l'autre bout de l'échelle, des experts hautement qualifiés, regroupés « en cellules d'analyse », couplent les informations de différentes banques de données : « informations ouvertes », savoirs des sciences sociales, renseignement opérationnel policier technique et humain. Ces agences de « gestion de l'insécurité » sont parfois elles aussi en concurrence, l'enjeu de pouvoir étant leurs accès aux données. Fin mai dernier, 3 jours avant le référendum sur la constitution européenne, les ministres de l'intérieur de quelque pays de l'Union (dont la France) ont signé un traité « Schengen plus » premier pas d'une mise en commun de tous les fichiers d'empreintes génétiques et digitales. Il s'agit de cibler « les trafiquants », « criminels », et plus largement « les étrangers en situations irrégulières ». Le dispositif repose sur la foi dans les méthodes informatiques et statistiques, dans « l'étude et la gestion des flux » et « l'analyse de la traçabilité ». Cette clique d'experts mercenaires fabrique ce fantasme totalitaire de pilotage technologique à distance de la société.

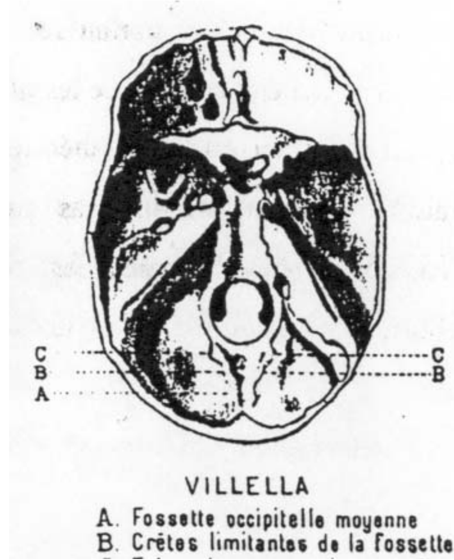
Profils de coupable

Les recherches en médecine légale portant sur le profilage génétique sont la tête de pont délirante de cette logique « proactive ». *EDNAP (European DNA Profiling,* organisation créée en 1988 dans le but de standardiser la technologie ADN pour les investigations criminelles) coordonne pour l'Europe l'ensemble des recherches sur cette question. Ici, il ne s'agit pas de constituer un gigantesque fichier européen de données génétiques sur les délinquants, les criminels sexuels, ou tout simplement les personnes considérées dangereuses comme le fait Europol. L'objectif est tout autre : mettre au point des tests génétiques utilisables lors d'enquêtes et qui permettraient aux policiers d'avoir le plus d'informations possible à partir d'un simple brin d'ADN. Ces généticiens du crime étudient les «marqueurs ethniques», c'est-à-dire l'empreinte génétique des caractéristiques organiques, physiologiques et morphologiques « des différents groupes ethniques ». Comment distinguer génétiquement les populations immigrées africaines, portugaises et espagnoles ? Quelle est la fréquence de certains gènes dans la population tunisienne? Chez les basques et les kurdes ? Ce sont toutes ces questions que se posent les polices scientifiques d'Europe. Comme le déclare un expert en blouse blanche du laboratoire de Toulouse : « Nous recherchons des gènes liés aux traits marquants de l'individu, qui permettent de déterminer s'il est de type méditerranéen par exemple. » Chaque police a donc des besoins scientifiques différents selon le profil ethnique et « la couleur locale » de ses délinquants ! Il s'agit bien sûr de types « ethniques », très souvent liés au passé colonial du pays, déjà utilisés dans les procès-verbaux, compte rendus d'enquêtes ou avis de recherche. La génétique doit aussi aider la police à détecter les «bons citoyens et les bons immigrés». Définir des « marqueurs ethniques » permettrait, à partir d'un échantillon de sang, de salive ou même d'un cheveu d'origine inconnue, de faire très vite un portrait-robot de l'individu. Plus généralement il permettrait de faire le « portrait» d'une catégorie d'individus suspects possédant des caractéristiques visuellement identifiables. C'est là que l'on franchit un pas par rapport à la biométrie. L'empreinte rétinienne ou digitale, le contour de la main ne sont utiles que reliées aux différents fichiers ou casiers. Ces empreintes ne disent rien en elles-mêmes. On prétend à l'inverse faire cracher des informations à l'ADN lui-même, avant même la connexion à un fichier et d'éventuels recoupements. Si les techniques mises au point ne sont que



des bricolages et de l'idéologie en barres, elles ont cependant des conséquences sociales réelles. L'application du déterminisme génétique à l'investigation policière est bien plus qu'un indice supplémentaire dans une enquête : tout d'abord, en déclarant l'efficacité scientifique de tels marqueurs ethniques, elle scelle définitivement l'idée d'un ancrage génétique des ethnies ; ensuite, elle permet tranquillement de donner un fondement biologique à « la délinquance » et à la « déviance ». Au Japon, depuis plus d'un an, le cap a donc été naturellement franchi avec la création d'une « *Ethnic crime DNA database* », c'est-à-dire une base de données ethniques sur « des populations à risque criminel plus élevé »…en l'occurrence les coréens. Les policiers japonais prétendent ainsi « faire parler » leur échantillon d'ADN, en définir l'appartenance ethnique grâce à des informations sur le groupe sanguin, les enzymes métaboliques, les protéines de la pigmentation de la peau des cheveux, les signes d'infections virales censés être utilisables pour définir des ethnies. Grâce cette nouvelle police génétique, la matraque pourra retrouver des raisons scientifiques pour frapper ! Tout cela n'est pas sans rappeler la recherche des «stigmates de la dégénérescence, de l'alcoolisme ou de la criminalité» au 19ème siècle.

Ces recherches génétiques de la police scientifique pour définir l'ethnicité des populations correspondent aux programmes de recherche en génétique « fondamentale » donnant suite au décryptage du génome humain. Ces études sont consacrées à l'étude du « polymorphisme humain », c'est-à-dire à la diversité génétique humaine. Ainsi, l'énorme programme international *Hap Map*, financé par le Canada, la Chine, le Japon, le Nigéria, le Royaume-Uni et les États-Unis a pour objectif de constituer « un catalogue des variations génétiques les plus fréquentes chez l'humain » comparant les génomes de trois populations et de fournir aux chercheurs « l'information qui leur permettra d'établir des liens entre ces variations génétiques et les risques de contracter certaines maladies ». Autrement dit, ce charitable projet scientifique nous apprend que derrière chaque profil ethnique se cache des « prédispositions » à des maladies. Ce type de recherches peut parfois susciter un enthousiasme débordant de la part des communautés concernées. C'est notamment le cas pour le projet *GRAD (Genetic Research African Diaspora*) lancé en avril 2003. L'objectif est de « permettre de mieux guérir des maladies qui touchent les Noirs américains plus que les autres populations, comme l'hypertension, le diabète ou l'asthme » déclare Georgia Dunston, une des responsables du programme. Pour cela, le programme prévoit de prélever sur 5 ans des échantillons de sang et de salive chez 25 000 « Afro-Américains ». L'idée est de développer des médicaments adaptés aux spécificités génétiques des noirs américains. Tous les donneurs volontaires se réjouissent de participer à un tel projet car le système de santé américain actuel pénalise cette population et que cette institution médicale est «historiquement noire». En étudiant la réaction des populations noires à certains médicaments, les recherches du projet *GRAD* ont abouti à la commercialisation d'un médicament contre le glaucome « spécial Afro-Américain ».

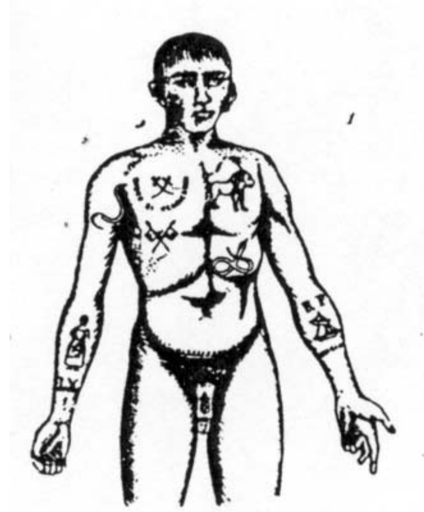


Grâce à la discrimination positive, les victimes finissent par s'enthousiasmer sur leurs sorts et devenir les promoteurs d'un racisme scientifiquement assisté. L'enthousiasme des donneurs afro-américain pour le projet *GRAD* aurait semblé bien étrange aux *Black Panthers* dans les années 70 ; comme si on leur avait demandé d'être des cobayes volontaires des expérimentations de Mark et Ervin, deux neurochirurgiens américains, qui publiaient en 1970 *The Violence and the Brain* (la violence et le cerveau). Ce livre posait la question suivante : comment se fait-il que seuls certains noirs des ghettos nord-américains aient participé aux nombreuses émeutes des années 60 alors qu'ils vivaient tous dans les mêmes conditions sociales. Ces « conditions difficiles » ne pouvaient donc logiquement pas être la cause de la violence. La réponse de ces scientifiques fut simple : les violents sont ceux dont le cerveau est malade et il faut les traiter comme tels. Le déterminisme biologique est le fil qui lie le projet *GRAD* et celui de Mark et Ervin. C'est lui qui verrouille l'accès à une compréhension des causes sociales. Cette recherche sur les variations génétiques des différentes « ethnies », qu'elle soit faite pour des raisons médicales, (*HAP MAP, GRAD*) ou policières (*EDNAP*), conduit au même projet : fabriquer des catégories de population à risque, ayant des « prédispositions au crime ou à la maladie». Plus que de fichage, il s'agit de parler de profilage génétique, et si cette technique en est à balbutier ses premières erreurs, à tester son niveau d'acceptabilité sociale de manière parallèle dans les domaines policiers et sanitaires, à alimenter des bases de données, elle permet déjà de tirer les fils du contrôle bien plus loin que de simple identifiants. L'ADN fournit un outil malléable et extensible aux divers « programmateurs » du meilleur des mondes. Il permet d'actualiser des logiques qui remontent au 19ème siècle : enfermer la déviance et la maladie dans un ordre biologique enfin parfaitement lisible grâce à la génétique.

Ensemble soyons victimes de notre ADN !

Depuis 1998, la société américaine *Decode Genetics* a obtenu du gouvernement islandais le monopole d'exploitation d'une base de données qui comporte aujourd'hui 100 000 échantillons ADN, 650 000 filiations généalogiques et 500 000 dossiers médicaux. Ce laboratoire étendu à l'ensemble d'un pays a permis « de réaliser des percées importantes dans la compréhension des bases héréditaires de l'anxiété et de l'obésité ». C'est évidemment en utilisant une « cohorte » de 10 000 islandais volontaires et de puissants logiciels d'analyse que nos chercheurs ont prétendu suivre « la piste familiale du trouble panique » et ainsi « isoler et cartographier un gène fortement associé à toutes les formes d'anxiété clinique », même chose pour « le gène dont les formes variables contribuent à l'obésité ». Ainsi, depuis 1996, cette entreprise a isolé 350 gènes soi-disant reliés à une quarantaine de maladie, telle que la Schizophrénie, la maladie d'Alzheimer, certains types de diabète et les maladies cardiaques. L'obsession du gène fait disparaître les causes sociales de la maladie. L'Islande est loin d'être un cas isolé, partout prolifèrent des biobanques d'ADN : en Suède avec

3 millions d'échantillons d'ADN, aux îles Tonga avec 110 000 échantillons, à Taiwan avec 40 000 échantillons, en Angleterre avec le projet d'une biobanque de 500 000 échantillons ou encore en Estonie avec sa banque pharaonique d'un million d'échantillons. Le projet de ces recherches, loin d'en rester aux maladies dite « génétiques » -dont le Téléthon a été en France le véritable cheval de Troie- est de généraliser l'approche génétique à l'ensemble des maladies. S'il ne s'agit que de bricolages improbables d'apprentis sorciers, la fonction sociale d'une telle entreprise est bien d'accoutumer à l'idée qu'une adaptation aux conditions de vie «pathogènes » de notre société est souhaitable et possible à n'importe quel prix. Le rôle de cette science est de nous apprendre que cette société a les moyens pour que tout continue. Ainsi, les possibilités récentes d'identification d'une « prédisposition génétique » à certains cancers du sein, de la thyroïde, du colon et des ovaires ont réactualisé « la chirurgie prophylactique», c'est-à-dire l'ablation préventive de l'organe potentiellement à risque. Les équarisseurs diplômés peuvent ainsi tranquillement conclure : « Ce type d'intervention réduirait les risques de cancer du sein, de l'ovaire, cancers primitifs ou cancers secondaires dans des proportions supérieures à 90 %, ce qui n'est pas négligeable ». Il s'agit bien d'amputer un sein suite à un diagnostic génétique de risque de cancer… La peur est une bien bonne conseillère, la « vie » peut continuer ! Grâce à la science, nous sommes libres de nous adapter à ce monde ! Enfin « maîtres de notre destin biologique » ! Mais la responsabilité pèse sur chacun d'entre nous ! Un rapport de l'INRS (organisme français d'Etat en charge de la médecine du travail) et de L'INSERM (organisme de recherche) publié en 2000 fournit un brillant exemple de la place stratégique qu'occupe le discours de la génétique. Intitulé *Susceptibilités génétiques et expositions professionnelles*, il traite de recherches sur les maladies liées à l'amiante, l'asthme professionnel en particulier. Il s'agit de comprendre, outre « les facteurs environnementaux » difficiles à nier dans la cause de la maladie, « les déterminants génétiques » : « un petit nombre d'études ont suggéré que la sensibilisation à des agents biologiques ou chimiques dans l'asthme pouvait être associée au complexe HLA et aux gènes NAT2». Incontestablement, le rôle de ce rapport est de donner le plus d'échos possible à ce « petit nombre d'études ». Ici, l'amiante comme cause de la maladie


Ex-marin, escroc et meurtrier pour vengeance, détenu à Alexandrie.

La doctrine du progrès occupe l'esprit des scientifiques et contamine l'ensemble de la société tout au long du 19è siècle. Mais la foi de ces croyants d'un type nouveau se trouve simultanément menacée par ce que ces messieurs qualifient de « face négative » : un type d'individus, par sa simple existence, enfreint cette loi de l'espèce. Cet individu, c'est « l'aliéné », «l'homme-nuisance». Morel est un des premiers à s'efforcer d'analyser systématiquement les causes et les effets de cette dégénérescence qui menace la partie saine du corps social. D'une part il entend établir que les diverses causes conduisant à cet « homme dégénéré » sont solidaires les unes des autres, que l'on ne peut les isoler et les traiter séparément ; d'autre part il affirme que cette « dégénérescence » se transmet biologiquement d'un individu à un autre et peut donc, si l'on ne fait rien, contaminer petit à petit toute la société. La transmission verticale d'un individu à son descendant (l'hérédité) se croise avec l'idée d'une contagion horizontale (de l'individu à l'espèce entière) : la dégénérescence se répand à la fois dans le temps et dans l'espace. Apparaissent alors des « races maladives », des « populations dangereuses » ou « avariées » : c'est «la race des criminelles» chez l'italien Lombroso, celle «des aliénés» chez Moreau de Tours, celle «des alcooliques» chez Martin, ou encore celle des «névropathes» chez Férré,

Le XIXe siècle et la «vérité du corps»

Moreau allant jusqu'à poser l'existence de la race des « intellectuels fin de siècle » à savoir ceux qui ne se satisfont pas de l'état du monde et prétendent le critiquer.

Reste alors pour cette génération de scientifiques à poser les « repères de ces races », à établir « les stigmates de la dégénérescence », afin de repérer et traiter ces «ennemis publics». Morel conçoit ainsi un atlas illustré qui vient étayer ces descriptions. Il nous invite à observer avec lui «les conformations vicieuses de la tête» d'un certain J.B., son « front petit, étroit et proéminent » qui désignerait «l'existence de caractères indomptables et des tendances mauvaises». La recherche minutieuse des « stigmates », ces «signes objectifs», vise à caractériser de façon spécifique tel ou tel type de «dégénéré» : «l'alcoolique», «l'hystérique », le «criminel-né » ou le «criminel d'occasion» et l'utilisation des premières photographies dans les hôpitaux et les prisons facilite ces travaux. Lombroso, en mesurant systématiquement certaines parties du visage et du corps (l'anthropométrie) et en procédant à l'examen médical et psychologique de plusieurs milliers de condamnés vivants et morts, poussera le plus loin cette étude du «faciès criminel». Comme chez nos blouses blanches contemporaines, on retrouve cette volonté obsessionnelle de la mesure car il n'y aurait, nous dit-il, «que les mesures et les rapports de ces mesures qui puissent nous édifier sur ces diverses malformations» et montrer «les différences de degrés entre les sujets normaux et les dégénérés, névropathes et criminels». Ces derniers, marqués de nombreux stigmates seraient voués, fatalement au crime par leurs organismes biologiques : le «type criminel» est né et de nombreux psychiatres s'engouffrent dans la brèche de cette théorie qui leur permet de faire coïncider folie et crime. Ferré nous explique ainsi que «parmi les maladies intellectuelles» il faut inclure «la criminalité qu'il est impossible de distinguer de l'aliénation». Pour lui, «les criminels sont des dégénérés qui, à quelque age qu'on les considère, ne diffèrent des autres ni par leur caractères biologiques ni par leurs caractères anatomiques». La plupart des scientifiques Français de l'époque sont attachés à l'introduction de l'environnement social dans l'étude des causes de la dégénérescence. Mais cette étude du milieu se limite vite à la définition d'une «corporation délinquante» qui se répand par un processus de «contagion imitative» selon les mots de Tarde. Chez eux aussi, le criminel reste l'agent pathogène qui menace le corps social. «Le milieu social est, écrit Lacassagne, le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel».

passe au second plan, l'adaptation génétique des travailleurs devient la seule question scientifique valable. Ont-ils le bon profil pour le poste ? La génétique contribue, une fois de plus à asseoir l'idée d'une responsabilité individuelle dans les nuisances qui nous sont imposées en permanence. Cette société rêve de voir chacun porter son fardeau génétique comme on porte sa croix : le dos courbé et les yeux à terre, plein d'humilité ! L'organisation sociale peut ainsi se dissoudre dans les corps, les maladies rester sans cause, les «victimes malades» être responsables de n'avoir pas su s'adapter.

Si, depuis plus de 10 ans, les pays riches misent sur l'empreinte génétique c'est bien parce qu'elle est beaucoup plus qu'un simple gadget, supplément aux fichiers policiers ou sanitaires déjà existants. Dépassant le simple outil policier de contrôle, l'identifiant génétique permettrait la convergence des logiques sanitaires et sécuritaires.

Dans la quête délirante de ces nouveaux croisés, le Saint Graal génétique promet de fournir par lui-même une connaissance quasi-illimitée sur l'individu, une sorte de portrait robot total où l'on pourrait lire le sexe, la couleur de la peau, celle des yeux, l'origine ethnique, un risque cardiaque ou diabétique... et pourquoi pas, la potentialité d'un « passage à l'acte délictueux ».

Le code génétique, fantasme totalitaire et scientiste de programmation et de contrôle de la vie, trouve ainsi *naturellement* sa place dans le travail quotidien du maintien de l'ordre. Le profilage génétique réveille un vieux rêve du pouvoir : traiter l'ordre social comme un ordre naturel dont on doit traquer les erreurs de programmation génétique ; pouvoir parler de l'organisme vivant comme d'un ordre militaire où tout déviant doit être éliminé, écarté ou marqué au fer.

Une si parfaite légitimation de l'existence de cette société carcérale peut vaciller, voire s'effondrer comme un chateau de carte, dés lors que les causes de la misère sociale, des épidémies galoppantes et de cette survie imposée sont directement prises pour cible. Il suffit de remettre sur la table la bonne vieille question sociale pour que les «experts criminologues» cessent d'être pris pour de gentils médecins et apparaissent enfin comme les dangereux bidouilleurs qu'ils sont ; pour ne plus nous voir comme des victimes-coupables de notre ADN et tenter d'interrompre collectivement cette adaptation forcée.

VICTIME UN JOUR, SACRIFIE TOUJOURS

Vendredi 21 septembre 2001. Toulouse.

- 8 heures du matin. Il va faire beau, les membres de la famille-témoin se réveillent, ils se préparent à gagner leur pain quotidien. Ils sont, comme tant d'autres, victimes de leur servitude plus ou moins volontaire. Ceux-là sont heureux.
Sacrifiés potentiels à un système d'exploitation qui tire ses bénéfices de la plus-value de leur travail ; ils ont, ce jour-là, de la chance : ils ne travailleront pas de la journée. Ils ne le savent pas encore.
- 10 heures 17 minutes du matin. les enfants sont à l'école, les parents (ceux qui sont "actifs") sont au travail ; catastrophe industrielle majeure, la moitié de la ville est soufflée par une énorme explosion. Les dégâts matériels sont importants, il y a beaucoup de blessés mais peu de morts recensés ; tout le monde dira qu'il a eu beaucoup de chance. La famille-témoin est très peu touchée.
La population de la ville voit évoluer son statut de population-témoin sacrifiée potentielle ; elle devient, contre sa volonté victime d'un système décrit comme le capitalime techno-industriel. Ce changement de statut est très important pour elle, il va lui permettre d'utiliser la Justice et le Droit des victimes, ce qu'elle ne pouvait faire avant l'explosion. Ce droit lui permet virtuellement de changer de rôle social et de devenir bourreau. De sacrifiée potentielle, elle passe au rang de victime effective (tous les honneurs lui sont bien sûr rendus) ; tout en restant sacrifiée potentielle d'une nouvelle catastrophe, elle accède maintenant au rang de bourreau potentiel. Elle s'inscrit dans diverses associations de victimes et de sinistrés pour réclamer ce statut. C'est un peu compliqué, mais cette situation lui donne au moins la sensation de vivre quelque chose de nouveau, de palpitant, d'intense... La vie quoi.
- Septembre 2002. La population-témoin précitée s'est comportée comme prévu par les technocrates chargés de la gestion des catastrophes majeures. Elle ne s'est pas posée de questions vitales sur son sort, sa survie ; il n'y a pas eu les turbulences sociales redoutées, elle a évacué une grande partie de son stress lors des manifestations organisées à cet effet ; elle est calmée, rassurée, AZF est fermée. Le pôle chimique toulousain peut réouvrir avec de nouvelles perspectives de profit... biotechnologie, nanotechnologie, pôle anti-cancéreux (sic)... La vie reprend le dessus, dit-on. Une nouvelle catatrophe aura lieu un jour, dans un an, dix ans... c'est inévitable, inexorable, la société moderne exclut le risque zéro. Victime un jour, sacrifié toujours.
- Eté 2004. Reste à punir le coupable ; contre qui la victime se retournera t-elle ? Dans le cas toulousain c'est assez problématique. D'abord, la justice n'a toujours pas trouvé, quatre ans après l'explosion, d'explication rationnelle ni de coupable idéal. L'entreprise privée qui a explosé détient beaucoup de pouvoir, ce qui lui vaut certains égards.
Reste l'Etat, les pouvoirs publics, qui peuvent être accusés tant pour leur incompétence en matière de sécurité que pour leur compétence à mettre en place et à entretenir une économie, une technologie et une production mortifères. Mais qui oserait sans rigoler porter plainte contre l'Etat dans cette affaire ?

Certainement pas la famille-témoin, victime effective, toujours sacrifiée potentielle ; Ce serait pousser trop loin la naïveté chronique que de demander justice à son propre bourreau.



VICTIMES DE LA TERRE, UNISSEZ-VOUS

Maison d'arrêt de Nanterre

Il est toujours intéressant de revenir à l'étymologie d'un mot pour comprendre toute la substance de son sens malgré la tendance actuelle à inventer une pléthore de néologismes à outrance, comme si la langue française était trop pauvre ; certains nouveaux mots à la mode semblent être finement ciselés pour se répandre et envahir, par le biais de la communication, les consciences des individus qui n'ont pas ou plus le temps de réfléchir par eux-même et d'exercer leur esprit critique.

Il est affligeant de constater que dans une démocratie qui éructe à tout bout de champ qu'elle est le berceau des droits de l'homme, il y ait un ministre de la culture et de la communication. Le mot "communication" n'est pas choisi au hasard ; ses congénères, comme "information" ou "propagande", ne sont pas si éloignés de l'esprit de celui qui a soigneusement étudié l'intitulé des ministères.

On avait eu droit, il n'y a pas si longtemps, à un "secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers de la justice": vocable qui sous-entendait que les prisonniers en étaient réduits à servir de mobilier que l'on baladait de-ci de-là pour aménager le territoire carcéral.

Pardon pour cette disgression. Revenons à nos moutons, MEEEE!!!

Victimisation : mot issu du mot victime.

Victime, du latin *victima, victimae* qui signifie :

– victime
– animal destiné au sacrifice

Cette deuxième acception laisse déjà pantois. Allons plus loin :

Le verbe *vinco, vincis, vincere, vici, victum*, dont le supin est *victum* a la même racine que *victima*. [N.B.: le supin est le substantif verbal, c'est-à-dire le nom issu du verbe en question, un peu comme liberté vient du verbe libérer] Donc, je disais que *vinco, vincis vincere, vici, victum* signifie :

– vaincre à la guerre
– terminer par la victoire
– sortir vainqueur de, être vainqueur
– gagner (un procès)
– dompter, triompher
– surpasser, l'emporter sur
– convaincre, prouver, démontrer
– réussir

Il est important de savoir que le mode passif en latin se forge à partir du supin; par exemple,*victum* signifie "il est vaincu".

Tout ce développement n'est pas un étalage grandiloquent de vieux souvenirs de latin, mais permet de mieux appréhender à quel point le terme même de victimisation n'est pas à la mode par hasard. Si l'on en revient donc aux divers sens du mot victima et du verbe vincere dont il est issu indirectement, on comprend mieux que l'on se trouve dans un contexte de rapport de force où la victime est instrumentalisée pour vaincre, dompter, triompher. De qui ? Vous l'aurez compris, de l'anti-héros par excellence, celui qui ne se conforme pas au système en place.

Et dans ce rôle, la victime sert d'animal destiné au sacrifice pour expier les péchés de l'Etat qui, dépossédé volontairement par le total-capitalisme (un mot que j'ai inventé, qui signifie "le totalitarisme du capital"), n'a plus que des fonctions régaliennes -le tryptique répressif- : police, justice, prison et quelques autres bricoles- et pour le reste, il ne fait plus que de la gouvernance (en voilà un autre mot intéressant), c'est-à-dire de la gestion régulée bien sûr par le capital qui a un don d'ubiquité et se loge dans les moindres interstices de la société.

La victime sert en quelque sorte d'exutoire à la société pour faire pleurer toutes les pleureuses parmi lesquelles s'invitent les représentants de l'Etat ; faute de vouloir et de pouvoir agir, ils se complaisent dans des jérémiades nationales cathodiques pour montrer qu'ils compatissent (étymologiquement "souffrent avec") les victimes de ces "salauds" de délinquants et de criminels (comme Coluche parlait de "salauds de pauvres")... et la boucle est bouclée.

Rappelez-vous la campagne présidentielle 2002, où des officines parapolitiques style T.F.1. (la télé qui fait peur) nous avaient servi du sentiment d'insécurité matin, midi et soir. C'était le premier effet Keep Cool ("reste tranquille" en anglais, pour pasticher une célèbre pub de bonbon mentholé).

Le deuxième effet Keep Cool, c'est : pleurons ensemble mes biens chers frères, et expédions ces meutes de prédateurs de la société dans des cimetières pour vivants -ou survivants devrais-je dire: les prisons.

Voilà le véritable visage de l'avatar français du total-capitalisme mondialisé.

La France a définitivement renoncé -malgré ses larmoyants appels aux principes d'exceptions culturelles en tous genres- à son modèle sociétal, si tant est qu'elle ait déjà eu un modèle. La France a capitulé comme la quasi-totalité des Etats-nations devant la machine à broyer états-unienne qui, après avoir réussi à faire imploser l'U.R.S.S., continue son inexorable avancée pour provoquer des révolutions à la Disney: révolution orange, révolution des tulipes, révolution du cèdre... et mettre en coupe réglée tout ce qui peut représenter l'altérité. Ceux qui refusent de se prosterner sont anéantis...

Afghanistan, Irak, peut-être Iran, Syrie, Corée du Nord,...

Je ne suis pas un défenseur de ces régimes autoritaires, voire tyranniques, mais il est inquiétant d'entendre parler certains néo-conservateurs de fin de l'histoire, comme Francis Fukuyama, célèbre penseur/propagandiste de l'état-major doctrinaire de W. (prononcer "Doulia", à la texane). Fin de l'histoire, donc aboutissement à un état stationnaire et définitif du pouvoir mondial. Donc plus de grains de sable dans la mécanique de précision du total-capitalisme. D'ailleurs, les U.S.A. semblent fascinés par la synthèse audacieuse de la République Populaire de Chine entre autoritarisme et capitalisme, songeant qu'il s'agit peut-être là du dernier stade qu'ils n'avaient pas exploité à fond.

Il est intéressant de remarquer que le gouvernement de W.II (le I aussi, d'ailleurs) parle d'un "libéralisme compatissant". En résumé, on creuse le fossé entre les nantis et les misérables, et pour ce qui est des pauvres -pour pasticher un

célèbre western spaghetti : «le bon, la brute et le truand»... le monde des pauvres se divise en deux catégories, ceux qui sont des victimes et qui pleurent, et ceux qui creusent. Toi tu creuses.

Creuse ta tombe pour qu'on t'y mette dedans pendant 5, 10, 15, 20, 30 ans ou toute ta vie s'il le faut. Après tout, les prisons sont un business comme un autre.

D'ailleurs le patron de la télé qui fait peur est avant tout un géant du B.T.P., et donc un contractuel des nouvelles prisons qui s'érigent doucement mais sûrement, -je dirais même sécuritairement...

Dans un article du Monde du vendredi 1er avril -et ce n'est pas un poisson d'avril- on découvre une nouvelle façon d'emprisonner aux U.S.A., qui coûte encore moins cher: des bracelets électroniques couplés à un G.P.S. qui permettent de suivre les prisonniers à la trace en temps réel et de leur interdire certaines zones, certains déplacements. Le plus cynique, c'est que le prisonnier paie un loyer mensuel à titre de frais d'entretien pour ce système "révolutionnaire".

Voilà comment le libéralisme inocule sa liberté infinie au monde: liberté d'être déshumanisé et même pas traité comme un animal mais comme un vulgaire objet.

Si tu acceptes le système, on veut bien te considérer comme une victime et pleurer 5 minutes avec toi pour te soulager.

Si tu refuses le système, alors tu es un renégat, un prédateur, un terroriste.

Même le mot "révolution" est tombé dans l'escarcelle du total-capitalisme. On voit aujourd'hui l'effigie du Che sur n'importe quel vulgaire produit de consommation; et d'ailleurs, il n'y a plus de révolutionnaires mais des terroristes. J'ai même entendu parler une fois d'"éco-terroristes" pour qualifier de braves militants soucieux de préserver une forêt de l'appétit vorace des concessionnaires immobiliers. C'est du délire!

La peur est le sentiment humain le plus facile à manipuler, et qui refroidit parmi les plus téméraires; mais ceux qui ont un véritable esprit libre (pas celui de la R.A.T.P.) sont prêts à faire des sacrifices élevés pour demeurer libres et ne pas sombrer dans une illusion factice de liberté, incarcérés dans une prison mentale ou une prison dorée.

Et c'est paradoxalement les prisonniers classiques qui ont l'opportunité de développer un esprit critique de la société et de l'aiguiser jour après jour, car ils n'ont pas d'autres contraintes aliénantes comme un travail de zombie ou une décrépitude sociale faute d'avoir un emploi.

En prison, la seule chose qu'on a de libre, c'est son temps; et c'est un bien précieux qu'il faut savoir faire fructifier, car un jour ou l'autre, on sortira -mais dans quel état?

En s'étant épanoui sur le plan de la réflexion

En ayant régressé mentalement ?

Ou en ayant définitivement capitulé devant le système qui n'a eu de cesse de nous broyer ?

Cela dépend de notre détermination et de nos outils intellectuels.

Il est affligeant de constater que la télévision qui distille son écrin formateur sur la majorité des grilles de programmes reprogramme de malheureux prisonniers pour en faire de bons éléments qui n'auront d'autre choix que d'accepter leur funeste place dans la société, c'est-à-dire bien souvent dans la fange de la "France d'en bas", ou repartir pour un tour à la case prison, et gare à la récidive ! sinon c'est le gnouf *ad vitam eternam*.

Comment ne pas se désoler d'émissions mettant en avant des valeurs telles que l'ordre et l'enfermement dans un camp d'entraînement en carton-pâte qui a son gnouf, et où la dicipline est de rigueur si l'on ne veut pas être éliminé.

Ou bien une agora de pleureuses qui viennent laver leur linge sale devant plusieurs millions de quidams hypnotisés en réseau par les effluves morbides des miasmes de la bêtise humaine.

Et maintenant, avec la T.N.T., on explose la baraque ! Il y aura des dizaines de chaînes à consommer sans modération pour s'enivrer des deux spiritueux du prêt-à-regarder et du prêt-à-penser.

Venez, braves gens, vous formater les neurones avec la dernière version du logiciel du total-capitalisme.

Victimes de la terre, unissez-vous. Créez des associations de victimes, et après avoir bien pleuré ensemble dans des thérapies de groupe judiciaires (style procès du tunnel du Mont-Blanc) ou télévisuelles, allons déloger ces salauds qui sont responsables de tous nos malheurs, et n'hésitez surtout pas à leur demander des dommages et intérêts.

Assistons-nous à une nouvelle forme de fascisme, plus policée, plus compatissante, plus insidieuse, plus raffinée dans sa façon d'atomiser la collectivité pour la réduire à une multitude d'individus déboussolés car n'ayant plus de repères ni de références, ni d'aile protectrice sûre à laquelle s'agripper.

Voilà quelques réflexions fugitives, fugaces, et j'espère sagaces, et ça, ça agace... certains.

A bientôt. Courage, force, détermination.

ALADIN



La légitimité de l'appareil carcéral réside dans la négation de l'être

Maison d'arrêt de la Santé

Initialement, dans un souci sémantique, il convient d'attribuer à cet anglicisme une exacte définition, ce qui nous oriente vers l'emploi des vocables "brimades", "représailles" et "exercice d'un traitement discriminatoire". Dès lors, son rapprochement au monde enfermé s'affirme pleinement tant la terminologie précitée est la quintessence de l'univers carcéral.

La légitimité de l'appareil carcéral réside dans la négation de l'être. Cette instance ne raisonne qu'en termes d'élimination, entretenant autant la consomption* physique de l'individu que sa marcescence* intellectuelle. Il s'agit là d'une finalité, voire d'une victoire lorsque celle-ci aboutit. Cette administration omet néanmoins que le propre du mortel est de survivre à défaut de vivre. Darwin n'y renierait pas son *struggle for life* tant l'espèce est menacée...

La prison est une enceinte punitive relevant d'un droit spécifique. Elle a une utilisation "hors-la-loi" du droit pénal. Cette institution coercitive possède son interprétation de la peine, ses privilèges juridiques, son instance de jugement, le prétoire, et ses formes particulières de châtiment avec le cachot, l'isolement physique, diverses privations et autres vilenies.

Son principe directeur repose sur l'assujettissement d'une contre-société composée de proscrits ne pouvant prétendre au droit commun durant le temps d'exclusion. Dès lors, au sein de cette enclave, l'hypothétique reconstruction de l'homme n'est que chimère. La prison inscrit l'humain dans un rapport de domination, le confrontant à un arbitraire souverain tout en sanctionnant les écarts les plus ténus de son attitude. La prison punit la moindre chose, son pouvoir interne sanctionne le non-conforme au regard d'une norme carcérale adaptable et sujette à toute refonte dictée par l'impériosité pénitentiaire.



L'institution coercitive est telle que chaque captif relève de particularités afflictives. Il existe une individualisation de la contrainte. L'enfermement s'accompagne d'une perversité aux multiples ramifications. A la privation de liberté s'adjoignent la malveillance et les vexations du geôlier. Il est rare que l'enfermement se limite à une définition stricto sensu, les mécanismes de répression sont là pour avilir la masse enfermée jusqu'à expiation. Mais au-delà des prétendues valeurs correctrices et rédemptrices de l'incarcération, c'est de son effet criminogène qu'il convient de traiter.

Si les murs sont la punition du crime, ils sont aussi son géniteur, le pourcentage de récidive suffit à l'affirmer. La captivité n'induit aucun amendement, il serait impropre de céder à un tel raisonnement. La prison destructure et remodèle. Assise entre l'infâmie et l'affliction, elle engendre le plus souvent un profond désir de revanche chez l'être meurtri. L'ignominie a ses fruits, ils portent une saveur criminogène qui sous-tend le pire. Parallèlement aux références sociales existe une échelle de valeurs négatives, une hiérarchisation de la criminalité que la prison instille pernicieusement au "tout enfermé". Face à ce barème et au développement exponentiel de la récidive, force est de soutenir que la prison est le terreau de la délinquance autant que le creuset de la criminalité. Par une perfide alchimie, cette pourvoyeuse de prétoire entretient le seuil minimum criminogène nécessaire à la pérennité de l'appareil répressif.

S'il existe incontestablement une individualisation des contraintes, le critère commun du monde carcéral réside dans l'exploitation vénale de sa population. La prison est source de profits et participe d'une nouvelle économie. Par son biais, l'administration pénitentiaire rentabilise les capitaux investis dans l'outil répressif. Le détenu est un placement à intérêt administratif. Exploité, il est un produit rentable, une matière première, le soubassement d'une structure opprimante qui développe, grâce à lui, de nouveaux organes martyrisants.

Dans cet univers opacifié, les violences à l'humain sont usuelles. L'administration pénitentiaire a le bénéfice du huis clos. Les exactions ont bien souvent une résonnance sourde tant celui qui les subit courbe l'échine et intègre par renoncement le processus d'avilissement. La discipline carcérale n'est que l'expression d'un contre-droit s'affirmant par la violence de ses méthodes, la surdité extérieure témoignant de l'indifférence accordée à la collectivité emprisonnée.

Si la prison traite des ethnies sociales par des enfermements arbitraires, massifs, et par des incarcérations d'une nature extra-pénale, nul doute que la nature "hors-la-loi" de ses maintiens en détention la dissocie intégralement des valeurs correctrices et réadaptatrices dont elle se targue. En l'état, elle n'est que génératrice de déviance et régulatrice du mécanisme "punition-réitération".

XAVIER

*Consomption : amaigrissement et dépérissement progressif.
*Marcescence : état d'une fleur, d'une plante qui dépérit.

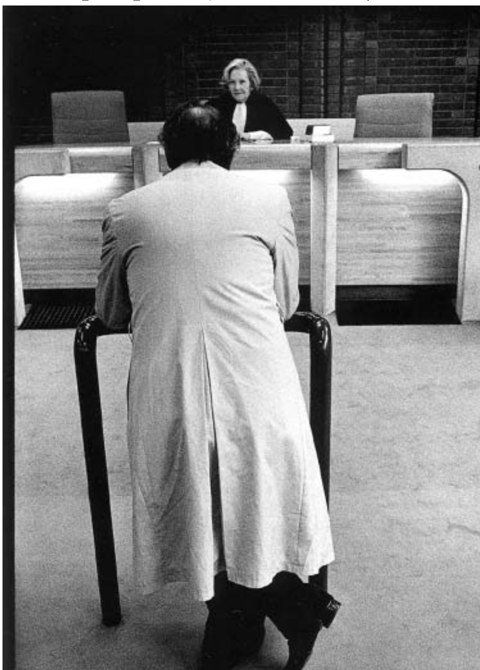
LES OBSÉDÉS DE LA PEINE

Je me retrouve souvent à parler de ce que l'on peut appeler l'obsession de la peine, voire une véritable toxicomanie pénale. C'est un sujet qui m'a beaucoup obsédé ; et avec Paolo Persichetti*, nous avons essayé de décortiquer le concept "d'état d'urgence", surtout l'urgence judiciaire dans sa forme italienne, en opposition à ce que je pourrais appeler "le bon vieil état d'exception". C'est un moyen exceptionnel de l'état qui décrète la suspension de l'ensemble des règles et de la garantie du droit ; et nous sommes bien sûr critiques par rapport à la nature intrinsèque du droit. Nous partons de l'idée que c'est peut-être la célébration la plus parfaite du rapport de force et de domination ; mais il est intéressant d'en observer la spécificité. Nous exprimons une critique fondamentale du droit pour en saisir la nature.

Moi, je trouve pertinente l'image de Marx : des fleurs en papier qui cachent les maillons d'une chaîne en acier. Il est intéressant de mettre en lumière le fait que dans la forme la plus perfectionnée de démocratie citoyenne, on retrouve le rapport de force, "l'extorsion originelle", le non-contrat social et sa mythologie. D'autres ont développé cette idée du fondement théologique de toute forme d'état, avec une théologie sécularisée, laïcisée où on retrouve l'arbre du péché, la faute, la peine, la rédemption, etc.

Dans les textes, l'état d'exception est prévu comme la suspension des règles ordinaires, mais c'est une suspension régulée. Quand on instaure la Cour de Sûreté de l'Etat en France, on invoque un motif, et des critères en définissent la durée. Tout est bien sûr mystifié, mais il y a quand même une différence entre une instruction de l'Inquisition et une instruction se réclamant du droit positif, même si celui-ci s'accompagne aussi de bavures. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement moral. Dans une instruction de l'Inquisition, il n'y a fondamentalement pas de présomption d'innocence, et il y a un sophisme continuel, tout comme dans les procès de Moscou. Par exemple, je lance l'accusation que tu es une sorcière ; si j'ai des preuves, ton compte est bon. Si je t'arrache des aveux par la torture, la preuve est faite; mais sinon, il reste le sophisme*: si je ne trouve pas de preuves et que tu refuses d'avouer c'est que tu es vraiment une grandissime sorcière. Une sorcière qui se respecte n'avoue jamais.

Lors du procès de Guy Georges, il était clair qu'il serait condamné ; eh bien là aussi, on a vu ce besoin spasmodique d'obtenir des aveux, aveux superflus pour fonder l'accusation, mais indispensables pour l'accomplissement du rite. Formellement, dans le droit moderne ordinaire – on sait comment ça se passe dans les faits – il y a l'idée qu'il puisse y avoir erreur judiciaire.



Ça a été l'argument le plus fort contre la peine de mort. Il y a comme une distinction entre "vérité judiciaire" et vérité historique. C'est reconnu. Foucault a écrit que toute sentence est un dispositif de production de faits et de vérités ; en revanche dans l'Inquisition, il n'y a pas le soupçon, mais la certitude de la culpabilité.

Avec Paolo, nous pensons que l'état d'urgence est autre chose que l'état d'exception. Du point de vue du jugement de valeur, c'est pire, surtout pour les usagers forcés que nous sommes... Que faire lorsqu'un beau jour, un tribunal spécial est dissout et que toute sa jurisprudence devient automatiquement caduque ? A la base même de l'état d'exception, il y a une dénonciation ; on transforme le droit par des glissements progressifs dans lesquels tout est aléatoire et se prête à tous les sophismes et à tous les arbitraires. Au bout de compte l'exception devient la norme. Nous avons aussi développé l'idée de la "judiciarisation" de l'espace social et politique ; personnellement, ce qui m'a le plus obsédé, c'est la "judiciarisation" de l'espace mental, et même passionnel. Je trouve ça encore plus extrême. Cela me choque encore plus d'entendre les parents d'un enfant mort par accident réclamer la peine maximum.

Autrefois, dans le sens commun le plus justicier, et même dans le religieux, on pouvait entendre dire qu'aucune condamnation ne pourrait ramener l'enfant à la vie. Souvenons-nous de la mort de Richard Durn, qui s'est jeté par un vasistas. Tout le monde sait qu'en droit, à la mort de l'inculpé, l'action de la justice est éteinte… Mais il y a eu un éditorial du Monde où il était écrit noir sur blanc que son suicide allait empêcher les victimes de faire le travail du deuil. On frappe les gens d'une damnation éternelle : ils porteront leur deuil à vie comme des zombies. Un homme instruit, un faiseur d'opinion comme le directeur du Monde peut écrire ça sans qu'il se trouve un seul psy pour dire qu'il est complètement fou ! A la limite, il peut y avoir l'obsession d'origine américaine d'attaquer en justice pour obtenir des dommages et intérêts ; par exemple un type qui fume comme moi et qui arrive à faire casquer Philip Morris. Evidemment, on est du côté du type et contre Philip Morris. C'est une forme un peu délirante. Bon, passe encore, il y a un intérêt matériel, mais quand c'est futile, c'est vraiment hallucinant ! Selon moi, c'est une obsession, ce qui ne veut pas dire que ce soit obsessionnel, donc sans fondement.

D'après moi, il y a de moins en moins une langue universelle, à part l'argent qui "sémiotise*" le monde. Je m'exprimerai donc dans la langue de ce que j'appelle la "camaraderie" plus ou moins militante. J'ai l'impression que même dans la "camaraderie" au sens large, même parmi les gens engagés contre les extraditions ou sur la question des prisons, il y a souvent une sorte de scepticisme. En poussant le discours sur le "totalitarisme pénal", "le panpénalisme" ou "l'obsession pénale", on s'entend objecter que la lutte contre les prisons est un domaine séparé, une spécialité, mais que ce n'est pas le cœur du problème. Cette attitude qui classe immé-

*Paolo Persichetti : a coécrit avec Oreste «la Révolution et l'Etat». Il a été extradé en 2002 en Italie où il est toujours enfermé.

*Un sophisme est un faux raisonnement qui a quelque apparence de vérité.

*Semiotise : de sémiotique, théorie des signes.

diatement la chose comme un vrai problème tient de l'inventaire masochiste de tous les maux du monde... Ou bien on fait de l'agitation et de la pédagogie pour montrer l'état, la société prétendument démocratique sous leur vrai jour... Mais il me semble que dans ces démarches, il y a toujours une sorte de réticence à voir où cela peut mener. On dénonce, on dénonce, et pourtant, on va dans le sens du mouvement même que l'on dénonce c'est le cas de l'extension constante d'un état d'âme, d'une passion, d'une formulation victimaire pour légitimer les luttes. Ne pourrions-nous pas analyser cette question du pénalisme dans un débat théorique général ? Je peux comprendre la critique selon laquelle ce concept d'obsession pénale et de panpénalisme relève d'une ingénuité philosophique oubliant tel ou tel aspect à cause des conditions d'existence de ceux qui les énoncent : la majorité des 6 milliards de nos contemporains ne vit pas comme nous.

C'est une contradiction dans les termes qu'il nous faut accepter; surtout nous qui sommes opposés à toute idée de prêtrise au sens bolchévique du terme, qui ne nous posons ni en représentants, ni en avant-garde, non par vertueuse modestie, mais parce que nous pensons que c'est désastreux.

Nous ne nous posons pas comme un parti qui doit tout apprendre aux autres dans un esprit de service ; cet esprit de service revient à vouloir administrer le destin des autres. Mais il est indéniable que nous incarnons une contradiction dans les termes ; si nous trouvons important de parler, c'est que nous avons quelque chose à dire. Nous ne pourrons jamais résoudre totalement cette contradiction.

Si nous parlons, c'est pour dire qu'il ne faut ni dieu, ni césar, ni tribun. C'est pour l'autonomie en commun de l'espèce humaine. Il est dès lors facile de glisser vers une chose qui peut ressembler à un utopisme d'illuminés. Si élémentaire que cela paraisse, le concept d'autonomie implique une capacité d'auto-réguler l'interdépendance de la vie en commun.

C'est une telle évidence que l'on pourrait penser que cela coule de source, et pourtant ce qui s'y oppose est tellement fort que cette idée devient la moins spontanée du monde. La réaction la plus spontanée, c'est la soumission et tout ce qui s'ensuit.

J'aimerais poser une série de questions sur le mode du débat théorique. J'ai l'impression que quand on parle de la répression, de la prison, de la peine, des "institutions totales", de la psychose sécuritaire, de l'état d'exception, de l'état d'urgence ; ou lorsqu'on se met à parler du 11 septembre qui a déclenché une accélération de ces processus (le *patriot act*), ou en France, d'une politique sécuritaire commune à toutes les tendances du pouvoir (Perben 1,2, et même 3 !), on en fait toujours trop et trop peu à la fois, comme si c'était tout de même un sujet à part.

On raisonnait de cette manière au sein du Parti, chez les vieux socio-démocrates ou les cocos : la question des femmes, des



problèmes sociaux, des jeunes, de la répression, de la justice, etc. ; autant de "domaines" et de problèmes corollaires. On peut aussi bien les considérer du point de vue réformiste, en distillant des illusions genre "la vie en rose", que d'une manière apocalyptique. Des rouages comme l'économie et les rapport sociaux deviennent de plus en plus mystérieux: on oublie comment fonctionnent ces mécanismes du monde.

A mon avis, ça fait longtemps que le concept de plus-value a été évincé. De tous les concepts marxistes, c'est la plus-value* qui a été oubliée la première ; et la CGT a beau dire qu'il y a l'abolition du salariat dans ses statuts. Quand on lutte, même au sein des combats les plus réformistes, c'est toujours un bras de fer pour établir le degré d'exploitation, mais je reste convaincu que ce concept a été évacué. On pensait au profit dans le mouvement ouvrier ; au profit, aux salaires… mais le concept de plus-value, c'était le pilier de la critique. C'est comme si on se refusait à toucher à certaines idées, comme si le capital s'était théologisé, dénaturé, et que nous ne faisions plus que bricoler sans croire à la possibilité de l'arrêter. On fait mine de savoir comment faire, sans vraiment remettre en question l'idée de la capitalisation. Peut-on considérer que dans le dernier quart de siècle, on a assisté à une accélération et à une intensification réelle de la modification profonde du mode de vie et du fonctionnement de la machine-monde ? Cette intensification est certainement inscrite dans le génome de la modernité et du capitalisme. Ceci dit, du point de vue de la vie quotidienne, cette accélération est faramineuse. Elle est tellement poussée qu'on a la sensation d'un tournant dans lequel le capitalisme vécu semble s'affranchir des énoncés qui en décrivaient la logique ?

Tout le monde parle de besoin, car au fond toute économie se base sur des passions humaines. Mais l'essence de cette machinerie n'est pas tant le besoin que quelque chose que l'on pourrait définir par le mot de "manque". Si on pouvait inventer, dans les conditions de la vie sociale actuelle, un indicateur de malaise, d'angoisse existentielle, de manque... je pense que ça a terriblement empiré en un quart de siècle. On dit que le capitalisme est arrivé à un état de satiété, mais concrètement on voit que non. Comme pour le toxicomane, le désir est devenu

Plus-value : profit tiré à partir de tout processus de valorisation de la marchandise quelle qu'elle soit.

une pulsion et le plaisir est empoisonné par la brièveté : on revient à l'idée du manque. Dans la consommation, surtout dans le secteur des innovations informatiques et télématiques, c'est la même chose.

L'illusionisme généralisé ne délivre plus un message univoque (du genre: "Vous allez devenir riches, beaux, etc..." ou "Le socialisme donnera à bouffer à tout le monde") : il est toujours ambivalent. On appelle ça le double bind : une injonction paradoxale. Cette ambivalence est flagrante dans les discours sur le génie génétique en passe d'éliminer les maladies et la fatalité biologique, et ce sont les mêmes qui décrivent les risques de l'eugénisme.

Les discours proposés sont d'une langue de bois incroyable au point de vue de la gesticulation optimiste. Les hommes politiques français me font de plus en plus penser à la nomenklatura des pays de l'Est ou aux nobles de l'Ancien Régime qui ne comprenaient plus rien, qui n'avaient la moindre passerelle avec la vie quotidienne.

Cette langue de bois euphorique est accompagnée d'un apocalyptisme dans la propagande du spectacle social quotidien, qui véhicule la peur. Tout cela prend des allures délirantes et insensées.

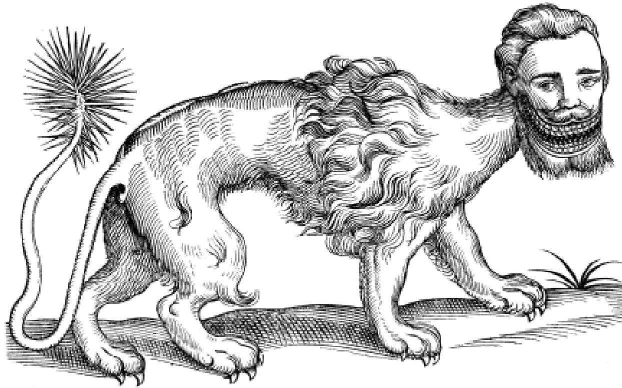
Il y a un deuxième point, qui pourrait peut-être passer pour une espèce de psycho-sociologisme descriptif ; je connais les objections des progressistes, comme l'idéologie New-Age, mélange de tous les propos critiques de la modernité, qui peut s'engouffrer dans une hystérie du bio, de l'automédication : c'est pain béni pour certains secteurs de la capitalisation.

Alors on voit de plus en plus d'anciens soixante-huitards et autres qui sont réellement angoissés par le fait qu'on est en train de s'empoisonner, d'empoisonner le monde. Comme si, il y a deux siècles, on vivait dans l'air pur et la nature alors qu'on sait très bien que quand il n'y avait pas d'égouts, ça puait à mourir, il y avait la peste. C'est un comparatisme assez idiot, inutile, et cela ne fait qu'embrouiller les esprits.

On pourrait discuter avec Zerzan et les néo-primitivistes qui nous diraient que la déchéance a commencé depuis le passage des chasseurs-cueilleurs à la sédentarisation avec l'agriculture, le travail, et que tout est foutu... Ou avec tel autre qui a une idée catastrophique du devenir qui nous mène du néant au néant; un Zen nous dirait encore autre chose, une critique marxienne aussi.

Du moment que quelque chose a été affirmé, il reste au moins un genre de promesse : tout change.

On critique la déclaration des droits de l'homme comme une déclaration d'intention formelle taillée pour traverser une période de transition, et qui ne fait qu'empirer les choses : la condition d'esclave devient infiniment plus insupportable après une telle promesse.



Déjà dans le christianisme, religion des esclaves, on promet un dédommagement éternel dans une autre vie. Du moment que quelqu'un a raconté des salades à l'esclave, sa condition de souffrance ne sera plus la même. Aujourd'hui tout s'accélère, mais l'humain a vécu pendant des millénaires dans une condition qui lui semblait naturelle. Même dans les pays islamiques on voit des antennes paraboliques partout, proposant un certain modèle de consommation, etc.

Le système capitaliste et étatique est dans une phase de capitalisation du monde, de citoyennisation du monde. Tous les sursauts qui s'y opposent, les sursauts les plus traditionnalistes, hyper-religieux, les gens croient souvent que c'est une forme de résistance ou d'alternative. C'est à la tradition au sens organique ce que le peplum est à l'antiquité. C'est comme un remake: ils ont intégré la technologie, l'argent, la guerre moderne, la diplomatie.

Alors dans cet énorme bordel, comment ne pas penser que la passion qui prévaut au niveau anthropologique, c'est ce qu'on désigne par le mot *manque*? Toujours en manque de pouvoir, en manque de consommation, en manque d'accumulation. Le manque comme moteur de la course générale. A supposer que c'est ça, et à supposer que tout cela se manifeste par une augmentation des formes de rationalité délirante, c'est-à-dire la mise en branle d'un absurde... C'était déjà comme ça implicitement, mais aujourd'hui c'est à découvert. D'accord, déjà en 68 on disait : "Le pouvoir n'a plus que le pouvoir." Mais c'était de la poésie.

Avec le manque et l'absurde normatif, je risque d'aller vers une position qui peut paraître apocalyptique. Je ne partage pas l'idée millénariste, mais je pense que l'on est peut-être au bord d'un genre de sortie de l'espèce humaine. Les espèces vivantes ont un instinct de conservation qui n'a pas de base individuelle.

Au vingtième siècle, observation assez banale, il n'y a pas eu d'autre espèce animale que le sapiens sapiens pour s'affranchir de la conservation de l'espèce comme l'a fait la civilisation moderne capitaliste étatique. Prenons un discours, n'importe lequel : "Nous voulons tout". Un slogan qui avait un sens parce qu'il désignait la volonté du prolétariat révolté de s'approprier toute la richesse sociale. Si ça signifie qu'au nom d'un individualisme bête, chacun pense que tout lui est dû, qu'il peut tout dire et son contraire, et gouverner comme si il était un micro-dieu, ça devient merdique, non? Comme ce truc de Deleuze, le « devenir minoritaire », qui est une attaque contre la démocratie. On en arrive à la logique des ensembles affinitaires, n'importe quel groupe se suffit à lui-même.

Lorsqu'une femme d'un pays musulman s'attaque au port du voile, on va dire qu'elle est un suppôt du colonialisme occidental, et réciproquement certaines féministes occidentales, au lieu de parler du corps des femmes lapidées, semblent plutôt soucieuses d'affirmer la laïcité franco-républicaine ou le libéralisme démocratique mondial.

On débouche sur une aliénation basée sur l'affirmation absolue de principes, de politiques, d'idéologies, du spectacle, etc. En ce qui concerne la "camaraderie" au sens large, je pense surtout à l'intelligentsia post-soixante-huitarde, la critique a été complètement remplacée par l'inquisition; la mise en question directe des intentions avec un mélange de déterminisme social et de culpabilisme inquisitorial.

On ne peut plus développer de critique appliquée sans être accusé de faire le beau, l'hypercritique. Il ne reste plus que des théories du complot plaquées sur la réalité à tour de bras. L'idée généralisée qui mobilise les passions est double: la plus mystique, qui se rattache à l'idée du complot permanent et l'obsession de devoir

trouver un bouc-émissaire, un responsable, un coupable, et de le punir jusqu'au bout. Il y a une augmentation de l'aspect pénal qui est considérable, ce n'est pas un à-côté. Cela devrait être une évidence de dire que l'ordre social est "criminogène". Je pense que cet aspect est devenu organique. Il y a eu chez certains l'illusion que cette société pouvait éliminer le crime par la rééducation, la rédemption; mais éliminer le crime serait catastrophique pour l'ordre social et économique. Ce capitalisme du troisième millénaire est entre autre "psychopathogène" et "criminogène" par nécessité.

J'ai mal à la tête et à l'univers

Il me semble que nous sommes dans un cadre social et humain dominé par un délire d'absolutisation, comme dans les pires sectes religieuses ; tout cela baignant dans des idées comme la trahison, le complot, la punition, la peine, etc. Ne sommes-nous pas confrontés à une phase dans laquelle tout se conforme au modèle d'accumulation atteint par le capitalisme? Il ne faut pas chercher un principe du mal, une essence démoniaque dans le capitalisme. Poursuivre l'aspiration à la capitalisation infinie mène à la catastrophe. C'est une limite. Et j'ai l'impression qu'implicitement, car il est rare que quelqu'un se le dise avec la sincérité d'un Hitler, il y a l'idée d'un exterminationisme nécessaire du Capital. Il ne peut pas miser sur la mythologie de la production de biens de consommation de masse qu'il entretenait, car c'est impensable sur une population de 6 milliards d'individus. Il le sait; il mise sur des idées présentant des perspectives de cauchemar tout à fait d'actualité. Considérons l'impact de tout ça sur le mental. C'est l'immense fait divers dont nous sommes bombardés quotidiennement dès la petite enfance. Qui a réfléchi au rapport entre le fait que la planète est devenue virtuellement un village et la temporalité de l'apprentissage du deuil? Quelles en sont les conséquences? Ce qui est sûr, c'est que le phénomène est incontrôlable. Cette dimension est-elle moins catastrophique pour l'espèce humaine que les désastres écologiques? Pourquoi ne pose-t-on jamais ces questions dans une perspective révolutionnaire?

La question fondamentale, c'est : apocalypse ou révolution ? Je ne pense pas être apocalyptique, ni développer cette vision glaciale que je crois parfois trouver chez certains situationnistes, par exemple. Je pense plutôt, à l'inverse d'une vision complètement désespérée, qu'avec tout ce qui s'est passé au siècle dernier, il est extraordinaire que l'espèce humaine soit encore là. L'expression "vitalité désespérée" est très forte. Que nous soyons encore là malgré tout est quand même extraordinaire ! Ça peut être un levier formidable ! Je pense qu'il y a des possibilités de communisation ou d'autonomisation. C'est peut-être un pari, mais pas une croyance. Je ne pense pas que l'on a dépassé une ligne où "tout est foutu", comme dans les visions "cybernentropes" de la science-fiction. Il y a une capacité de résistance et de sursaut dans le vivant, mais cela pose des questions très radicales. Réfléchissons à l'idée d'un changement de paradigme* qui balayerait toutes les raisons de l'économie, de la politique, de la représentation étatique, pas à partir d'une utopie mais d'une idée opérationnelle d'autonomie et de bien commun. On est souvent découragé quand on envisage cette possibilité, mais il y a énormément de malentendus; tout ce qui semble être des éclairs de révolte finit par aller dans le même sens : celui de la domination et de la totalisation. Tentons d'abord un exercice critique : retrouver les éléments d'un discours d'autonomisation et de communisation au milieu de tous ces malentendus qui nous embarquent derrière les pires miroirs aux alouettes. Et pas à cause d'un complot ! A cause du discours ! Par exemple, faire la distinction entre le ressentiment et la critique, le justicier et le combattant, à mon avis c'est capital. Ce n'est pas une histoire de conscience de classe ou de psychanalyse du mouvement, mais le problème, c'est qu'on a beau être matérialiste, on n'entend qu'une cacophonie de délires spéculatifs sur les logiques dominantes.

On n'arrive plus à penser. Il faudrait peut-être intégrer que les luttes sociales sans lesquelles nous sommes piétinés sont des résistances, mais si on les épure de tous les éléments de récupération citoyenniste, syndicaliste, etc., il ne reste plus grand-chose. Il faudrait envisager l'application de la critique à tous les énoncés idéologiques qui nous entourent et dans lesquels on baigne tout le temps, tout ce qui agit dans notre façon de faire, de vivre, de parler.

ORESTE SCALZONE

